

PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'agriculture, du tourisme et du patrimoine

Lundi 12 mars 2018

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Interpellations et questions orales</i>	1
<i>Question orale de M. Puget à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le sort des agriculteurs wallons et les traités commerciaux »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Puget, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.....	1
<i>Question orale de M. Arens à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la culture de sapins de Noël »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Arens, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.....	3
<i>Question orale de Mme Ryckmans à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le suivi des effets du CETA sur l'agriculture wallonne »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.....	4
<i>Question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le traitement des dossiers des primes agricoles »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Prévot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.....	5
<i>Question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les contrôles « in situ » des investissements bénéficiant de subsides Aides à l'installation et l'investissement (ADISA) »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Brogniez, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.....	6
<i>Question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'appel à projets visant à faire face à la pénurie de médecins généralistes en milieu rural »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Brogniez, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.....	7

Question orale de Mme Ryckmans à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les contrôles de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) des petits artisans dans le secteur alimentaire »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 8

Question orale de M. Onkelinx à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le soutien social aux agriculteurs »

Intervenants : M. le Président, M. Onkelinx, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 10

Question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la présence du germe Histophilus somni en Wallonie »....

Intervenants : M. le Président, M. Prévot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 11

Question orale de Mme Gonzalez Moyano à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les contrôles dans les exploitations agricoles »

Intervenants : M. le Président, Mme Gonzalez Moyano, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 12

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'emploi de l'allemand dans les services wallons de l'agriculture »

Intervenants : M. le Président, Mme Baltus-Möres, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 13

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la concertation avec l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) en matière de tir au pré »

Intervenants : M. le Président, Mme Baltus-Möres, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 14

Question orale de M. Puget à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la disparition des vers de terre »

Intervenants : M. le Président, M. Puget, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 15

Question orale de Mme Gonzalez Moyano à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le manque d'engagements de personnel au sein du Département de la Nature et des Forêts »

Intervenants : M. le Président, Mme Gonzalez Moyano, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 16

Question orale de M. Denis à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les populations de rats laveurs en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Denis, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 17

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les dégâts causés par le gibier »

Intervenants : M. le Président, Mme Baltus-Möres, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 19

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la présence de loups en Région wallonne »

Intervenants : M. le Président, Mme Baltus-Möres, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.....20

Question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'allongement de la période de la chasse au sanglier en battue »

Question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'allongement de la période d'ouverture de chasse au sanglier en battue et au chien courant »

Intervenants : M. le Président, M. Prévot, Mme Brogniez, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 21

Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la peste porcine »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 23

Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les conclusions de l'autorité européenne de sécurité alimentaire sur les risques des néonicotinoïdes pour les abeilles »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 24

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les aires de camping-cars »

Intervenants : M. le Président, Mme Baltus-Möres, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.....25

Question orale de M. Onkelinx à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la réouverture partielle des prés de Tilff »

Intervenants : M. le Président, M. Onkelinx, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 26

Question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les audits sur le fonctionnement de l'ASBL de gestion des lacs de l'Eau d'Heure »

Intervenants : M. le Président, M. Prévot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 27

Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le phénomène des « Free tours » »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 28

Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la valorisation touristique du patrimoine mondial de l'UNESCO »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 29

Question orale de Mme Tillieux à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le respect de la convention de financement des travaux du Grognon »

Intervenants : M. le Président, Mme Tillieux, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 30

Organisation des travaux (Suite)..... 31

Intervenants : M. le Président, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 32

Interpellations et questions orales retirées..... 32

Liste des intervenants..... 33

Abréviations courantes..... 34

Présidence de M. Onkelinx, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 13 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

Nous allons pouvoir entamer nos travaux, en arrivant directement au point 3, étant donné que nous n'avons pas de quorum pour l'organisation des travaux.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arrière

M. le Président. - La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arrière.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. PUGET À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LE SORT DES AGRICULTEURS WALLONS ET LES TRAITÉS COMMERCIAUX »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Puget à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le sort des agriculteurs wallons et les traités commerciaux ».

La parole est à M. Puget pour poser sa question.

M. Puget (Indépendant). - Monsieur le Ministre, je vous avais posé une question mercredi, en séance plénière, sur les traités internationaux, principalement le Mercosur. J'avais déjà rentré une interpellation sur ce sujet qui a été transformée en question orale. Je pense que nous aurons plus le loisir d'échanger ici plutôt qu'en séance plénière, où le temps est relativement limité. Je n'ai pas pu dire tout ce que j'avais envie et je suis certain que vous n'avez pas eu le temps non plus de donner la réponse que vous auriez souhaité donner.

Monsieur le Ministre, les négociations sur le traité entre l'Union européenne et le Mercosur sont en train de

revenir sur le devant de la scène. L'ambition semble se porter vers la conclusion d'un accord cette année.

La Commission européenne observe que l'accord avec le Mercosur permettra à l'évidence de lever les barrières douanières qui freinent actuellement l'exportation de voitures, de vêtements, de chaussures, de machines-outils ou encore de savons et de produits de beauté.

Au niveau agricole, le Mercosur importe déjà de l'huile d'olive, des pâtes alimentaires, des fruits et légumes, des vins et spiritueux, ainsi que des produits laitiers.

Cependant, pour le secteur de la viande et de la volaille, les choses paraissent plus compliquées.

Le marché que pourrait former l'Union européenne avec le Mercosur concernerait un total de 800 millions de personnes. Les volumes d'échanges pourraient asphyxier une partie de l'économie européenne et plus spécifiquement un secteur agricole déjà fragilisé.

Nos agriculteurs souffrent. Leurs conditions de vie sont de plus en plus difficiles et les revenus qu'ils tirent de leurs activités sont de plus en plus faibles, quand ils ne sont pas négatifs. Par ailleurs, l'Europe est autosuffisante sur le plan agricole, ce qui doit questionner sur la nécessité d'ouvrir ce marché à plus de concurrence.

Dans ce dossier, vous avez déjà, Monsieur le Ministre, émis vos inquiétudes pour l'agriculture wallonne et européenne dans son ensemble alors que votre gouvernement appuie ce traité commercial.

Mais les craintes se concentrent surtout sur la viande bovine. C'est vraiment d'actualité.

Dans les colonnes de *L'Avenir* du 23 février dernier, on peut prendre connaissance des propos que vous avez tenus à cet égard, je cite : « La Commission européenne avait mandat de négocier 70 000 tonnes d'importation de viande avec le Mercosur. Aujourd'hui, la proposition est de 99 000 tonnes. Or, actuellement, on importe déjà 300 000 tonnes en Europe, dans un marché où, sans la Grande-Bretagne, on est autosuffisant à 116 % ».

Ou encore, Monsieur le Ministre : « Ce modèle de libre-échange qui repose sur une concurrence inéquitable entre les modèles sociaux,

environnementaux et sanitaires, que tout oppose, est de nature à entraîner le déclin d'une agriculture européenne, singulièrement wallonne, durable et respectueuse des hauts standards de production ».

Toutefois, en matière de normes sanitaires, la Commission européenne affirme de son côté que les pays du Mercosur les respectent déjà et qu'elles seront donc inchangées.

Comment expliquez-vous cette divergence de point de vue entre la Commission et votre ministère ?

Compte tenu de tous ces éléments, je souhaite vous adresser plusieurs autres questions.

Pour le secteur de la viande, une libéralisation partielle pourrait apparemment être envisagée, par exemple, via des quotas de tarifs douaniers. Sur ce point, quelle est votre position ? Comment comptez-vous protéger nos producteurs de viande en Wallonie ? Comment comptez-vous faire en sorte qu'une concurrence déloyale ne s'installe pas avec le bœuf argentin, par exemple ?

Plus généralement, comment espérez-vous protéger nos agriculteurs qui sont déjà en souffrance et qui risquent de l'être davantage, une fois de plus, si un tel traité venait à être conclu ? Quel modèle d'agriculture guide votre Gouvernement ? Peut-on honnêtement écrire d'une main, soutenir l'agriculture wallonne et ses acteurs, tout en signant de l'autre main des traités potentiellement dévastateurs ?

Enfin, le Gouvernement wallon semble soutenir pleinement la conclusion de ce traité commercial et des traités commerciaux internationaux en général. Monsieur le Ministre, estimez-vous pouvoir faire entendre la voix de votre ministère au sein du Gouvernement et la porter suffisamment haut au cours des négociations, afin de défendre les intérêts des agriculteurs wallons ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, même si les négociations entre l'Union européenne et le Mercosur sont dans un calendrier de possibles conclusions, les échanges techniques qui se sont déroulés du 20 février au 2 mars à Asuncion n'ont pas débouché sur les progrès suffisants espérés par les commissaires Malmström et Hogan. En effet, il semblerait que les demandes européennes tant au plan agricole que dans les domaines industriels ou d'accès aux marchés publics soient restées lettre morte tandis que, de son côté, le Mercosur exigeait des concessions supplémentaires en matière agricole, en particulier pour la viande bovine, l'éthanol et le sucre.

À chaque fois que j'en ai l'occasion, notamment lors des conseils agricoles, je dénonce le fait que notre secteur agricole soit considéré comme une simple variable d'ajustement dans ces négociations commerciales bilatérales, sans parler de la distorsion de concurrence à laquelle devraient faire face nos éleveurs et nos agriculteurs soucieux de respecter de hauts standards de production.

Ma volonté à défendre les secteurs sensibles, comme la viande bovine et le sucre notamment, ne traduit pas une quelconque opposition de ma part au développement des échanges commerciaux mondiaux, pour autant que ces accords de libre-échange soient équilibrés et cohérents. À côté d'intérêts défensifs, l'Union Européenne et la Wallonie, d'ailleurs, disposent d'intérêts offensifs, agricoles et non agricoles, intéressés par les débouchés potentiels de ces pays d'Amérique latine. Je le dis avec force, ces négociations doivent garantir un juste équilibre entre les diverses dimensions et intérêts en confrontation. J'ai toujours dit : « pas de traité plutôt qu'un mauvais traité ».

En vue de protéger au mieux nos producteurs, nous avons, au niveau agricole, assuré une veille analytique des travaux inhérents à ces négociations, en veillant à ce que les diverses instances belges, en charge de ces questions, puissent avoir une information technique adéquate. Ainsi, pour le secteur de la viande bovine, qui risque d'être le plus durement touché – et vous savez qu'il n'a certainement pas besoin de cela –, nous avons entre autres appuyé un recours à des contingents tarifaires les plus limités possible et appelé à ce que ceux-ci soient suivis et gérés au niveau de l'Union Européenne. De la sorte, on assurerait une approche transparente et prévisible pour les marchés et opérateurs européens.

Je voudrais aussi dire qu'il faut évidemment exiger les mêmes contrôles sanitaires à l'égard des produits d'importation que ceux que l'on met en place, même si l'on s'aperçoit que ce n'est pas avec l'efficacité que l'on est en droit d'espérer au niveau du marché intérieur.

Pour conclure, il est clair que pour mes collègues et moi-même, le modèle agricole que nous défendons se doit d'être à taille humaine, en veillant à ce que les agriculteurs puissent dégager un revenu décent de leur activité, et ce, dans un contexte de concurrence loyale et équilibrée.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Effectivement, vous me confirmez ce que vous avez dit mercredi, il y a une semaine et demie, mais de manière plus rapide. Je suis heureux de vous avoir entendu. Je relirai avec attention la réponse que vous m'avez fournie.

**QUESTION ORALE DE M. ARENS À M. COLLIN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA
NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À
LA GRANDE RÉGION, SUR « LA CULTURE DE
SAPINS DE NOËL »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Arens à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la culture de sapins de Noël ».

La parole est à M. Arens pour poser sa question.

M. Arens (cdH). - Monsieur le Ministre, je vous remercie, tout d'abord, d'avoir reconnu plusieurs parcs naturels comme « zones à réduction des pesticides ». Je ne dis pas zéro pesticide, puisque vous insistez davantage sur une réduction évolutive de l'utilisation des pesticides dans ces zones.

Je vous ai déjà fait part aussi de mon inquiétude concernant l'abondante utilisation de pesticides dans la culture des sapins de Noël. Les producteurs de sapins de Noël dont les plantations sont situées en zone forestière – et c'est vous-mêmes qui avez soulevé ce problème – ont très souvent recours aux produits phytopharmaceutiques.

Lors d'une précédente question que je vous adressais à ce sujet, vous m'aviez d'ailleurs appris que votre cabinet travaillait à une modification législative qui interdirait bientôt ces pratiques. Un décret programme devrait être proposé au vote du Parlement wallon prochainement.

Ce décret proposerait d'assimiler les cultures de sapins de Noël en zone forestière à des bois et forêts et, dès lors, d'y imposer l'application de l'article 42 du Code forestier qui stipule que toute utilisation d'herbicides, fongicides et insecticides est interdite, sauf exceptions fixées par le Gouvernement. J'espère que le Gouvernement ne va pas en fixer.

Où en êtes-vous dans la préparation de cette modification législative ? Quand sera-t-elle prête ? Quand entrera-t-elle en vigueur ?

À l'instar de ce que vous avez décidé concernant l'évolution des pesticides au niveau de quelques zones pilotes dans les parcs naturels, envisagez-vous une opération similaire en ce qui concerne la production de sapins de Noël ?

Envisagez-vous la reconnaissance d'une zone de culture pilote de sapins de Noël comme zone de production sans utilisation de pesticides ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, je vous confirme bien que la modification législative dont je vous ai parlé est bien en cours et qu'elle est intégrée dans le projet de décret-programme qui a été adopté en première lecture par le Gouvernement wallon et qui a déjà fait l'objet de demandes d'avis auprès des organes consultatifs.

En ce qui concerne le projet que vous évoquez dans les parcs naturels – merci encore des suggestions qui avaient été faites –, les cultures de sapins de Noël ne sont pas visées spécifiquement. Bien entendu, s'il y avait des cultures de sapins de Noël dans la zone des parcs concernés, ils seraient visés.

Par contre, je compte lancer un projet spécifique pour cette culture en collaboration avec les producteurs de sapins, leur union professionnelle et l'administration. Ce projet aura comme objectif principal la réduction de l'utilisation des pesticides sur cette culture, mais sans définir une zone à proprement parler. C'est donc sur l'ensemble de la production. La motivation volontaire des participants sera bien sûr à la base de ce projet. Vous savez que je suis convaincu qu'il vaut mieux convaincre que contraindre pour obtenir les meilleurs résultats. Bien sûr, dans les zones qui seront concernées, il y aura certainement des essais plus particuliers qui seront effectués sur certaines parcelles.

J'ai déjà rencontré le président de l'Union des pépiniéristes ardennais qui recouvre la plus grande partie des producteurs. Ils sont demandeurs d'une démarche dans ce sens. Mon cabinet, avec l'administration, les rencontre encore cette semaine pour avancer dans cette voie.

M. le Président. - La parole est à M. Arens.

M. Arens (cdH). - Je remercie le ministre pour sa réponse. J'ai bien noté que la modification de décret est déjà passée en première lecture au Gouvernement et que les avis sont demandés. Je souhaite que cela évolue très rapidement.

En ce qui concerne les sapins de Noël, je suis un peu étonné de voir que les producteurs sont demandeurs de cette évolution. Je crois que c'est une très bonne chose. Si eux-mêmes sont demandeurs, le politique doit mettre en œuvre différents moyens pour favoriser l'évolution rapide vers une culture de sapins de Noël sans aucun pesticide, tout comme dans les autres matières, dans les autres productions agricoles.

Je compte également, Monsieur le Ministre, sur des aides, notamment dans les parcs naturels reconnus en zone pilote maintenant, à une autre mécanisation, puisque là où l'on retire la plupart des pesticides, pour ne pas dire tous les pesticides, inévitablement, il faudra, au niveau mécanique, avoir des engins nouveaux qui

permettront à ces producteurs de poursuivre leur production sans diminuer le rendement et en produisant des matières de meilleure qualité.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LE SUIVI DES EFFETS DU CETA SUR
L'AGRICULTURE WALLONNE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le suivi des effets du CETA sur l'agriculture wallonne ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, les effets du CETA en matière agricole ont été particulièrement cruciaux pour motiver la position du Gouvernement dans sa discussion, en octobre 2016, avec la Commission européenne d'abord et avec le Canada en direct, d'autre part, et au niveau intrabelge également.

Nous avons eu des échanges avec le M. le Ministre-Président à propos de la résolution de notre demande d'avoir un mécanisme de suivi des effets du CETA sur la Wallonie. Vous avez – c'est ce que M. le Ministre-Président Borsus nous a dit – identifié un certain nombre de paramètres très précis à suivre. Vous avez précisé les indicateurs pour des analyses à mener. Ils ont été transmis pour communication au Fédéral et à l'Europe.

Pouvez-vous, dès lors, nous préciser quels sont ces indicateurs et comment vous les avez déterminés ?

Quels sont les services statistiques et les observatoires mis à contribution dans cet exercice ? Avez-vous associé les acteurs du secteur agricole à cet exercice et si oui, de quelle manière ?

Il paraît nécessaire également de mener des analyses de causalités, puisque, en effet, l'application de ce que l'on a appelé « la clause de protection de sauvegarde agricole » ne peut avoir lieu qu'en cas de circonstances imprévues et permet seulement de protéger un peu mieux nos agriculteurs au moment d'une crise, et ce, pendant une période limitée.

M. le Ministre-Président a adopté une attitude particulièrement prudente, voire un revirement sur les conditions à retenir quant aux effets agricoles, puisqu'il

évoque leur lien de causalité automatique exclusif, partiel et durable dans le temps, avec le CETA.

Cette position est loin de celle que vous aviez en octobre 2016. Qu'en dites-vous ?

Enfin, si l'on veut mettre en place et activer « la clause de sauvegarde agricole », il faut avoir une évaluation de ce qui est au « temps zéro », afin de pouvoir avoir des éléments d'évaluation, de *benchmarking*. Quand ces analyses vont-elles démarrer ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre pour sa réponse.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame la Députée, les questions agricoles sont un des thèmes-clés qui ont émaillé les débats et travaux sur le CETA en 2016. Vous vous en souvenez, bien sûr.

Il convenait, en effet, de confirmer l'absence de remise en cause du niveau élevé des standards européens au bénéfice du consommateur, l'absence d'OGM, notamment, l'interdiction des hormones encore. Il fallait aussi assurer, dans les balises et termes définis par l'OMC, le droit à recourir à la sauvegarde agricole pour nos secteurs sensibles. Par ailleurs, il était nécessaire d'établir notre droit futur à pouvoir soumettre à candidature de nouvelles indications géographiques pour la Wallonie.

Afin d'élaborer les propositions correspondantes à présenter à la Commission européenne, les Gouvernements fédéral et régionaux ont mandaté, à la mi-2017, un groupe d'experts fédéraux et régionaux afin qu'ils déterminent des seuils précis pour la clause de sauvegarde, comme prévu dans la déclaration interprétative du CETA.

Le groupe d'experts a notamment identifié deux listes de produits : une pour lesquels il était souhaitable que la Belgique demande la mise en place d'une sauvegarde et une autre reprenant ceux à surveiller bien qu'ils aient une sensibilité moindre. Ce travail a été transmis à la Commission européenne début novembre 2017. Ceci me permet de conclure que, contrairement à vos affirmations, les engagements pris en octobre 2016 sur le volet agricole du CETA ont bien été réalisés.

Pour répondre à votre interrogation quant à l'évaluation au temps zéro, je vous renvoie aux dispositions de la clause de sauvegarde agricole spéciale de l'Accord agricole de l'Uruguay Round qui, dans le respect des principes généraux cadres de l'OMC, substituent des modalités spécifiques et différentes pour les produits agricoles et évacuent la nécessité de démontrer qu'un dommage grave est causé à la branche de production nationale en question.

Enfin, pour le détail des paramètres et indicateurs, je me cantonnerai à vous préciser que, suivant les secteurs et leurs produits-clés, on recourt à une approche en fonction des volumes ou en fonction des prix.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, vous ne me dites pas s'il y a possibilité de disposer de ces listes qui ont été transmises au groupe d'experts. C'est important que nous puissions, en tant que parlement, en disposer.

M. le Ministre-Président s'est considéré comme tout à fait ouvert sur cette option. J'espérais donc pouvoir avoir ces indications dès aujourd'hui. Je devrai donc vous les redemander, j'estime important que le Parlement puisse en disposer.

Enfin, ce qui est important aussi, parce que là, vous ne me répondez effectivement que sur la partie de mise en œuvre de la clause de sauvegarde, assouplie comme vous l'identifiez, mais il y a toute une série d'autres éléments, d'autres impacts sur le secteur agricole qu'il convient d'analyser, qu'il convient de connaître pour pouvoir, le cas échéant, cerner effectivement si le traité et la signature du CETA et sa mise en œuvre provisoire est en réalité une bonne chose pour les producteurs et les agriculteurs wallons ou pas. Ou s'il est en train d'augmenter la concurrence et de leur poser des difficultés.

C'est évidemment cela qui est important, ce n'est pas seulement la nécessité ou la possibilité d'activer la clause de sauvegarde, mais c'est, de facto, de connaître les conséquences concrètes de la signature de ce traité et de l'ouverture des marchés avec le Canada.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LE TRAITEMENT DES DOSSIERS DES
PRIMES AGRICOLES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le traitement des dossiers des primes agricoles ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, il y a 15 jours, lors de la dernière séance de questions d'actualité, vous étiez interrogé sur la situation de 19 jeunes agriculteurs qui avaient rentré des dossiers en 2015 en vue d'obtenir des aides à l'installation sous régime ISA. Il se fait que l'on était toujours dans une

période transitoire ISA - ADISA. Toujours est-il que ces 19 agriculteurs n'avaient pas bénéficié des primes auxquelles ils avaient droit et que l'administration avait traitées – pour reprendre les termes d'un de mes collègues qui vous interrogeait – de façon légère.

Vous vous êtes expliqué sur les causes du traitement administratif de ces dossiers. Comment, aujourd'hui, garantir que ces 19 agriculteurs recevront la totalité de l'argent qui leur est dû comme si leur dossier avait été correctement traité ?

Plus globalement, ce n'est pas la première fois que nous sommes confrontés à ce genre de situation puisque vous aviez été interrogé en 2016 sur des retards au début de la nouvelle programmation européenne et du système ADISA.

On sait que le revenu de nos agriculteurs est largement dépendant des primes du premier pilier et les investissements de celles du second.

Pour le premier pilier, comment vous assurez-vous que les primes soient payées dès que l'Europe le permet ?

Pour le deuxième pilier, les dossiers de paiement ADISA ont-ils été liquidés en janvier 2018 ? N'y a-t-il plus de dossiers en retard ?

Enfin, confirmez-vous qu'il n'y a pas eu de retard dans le paiement des aides aux zones soumises à des contraintes naturelles et que tout était liquidé fin 2017 ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, en ce qui concerne les 19 dossiers ISA signalés suite au non-traitement des dossiers avant le 31 décembre 2015, durant la période transitoire, ces agriculteurs ont reçu la première tranche de paiement pour la subvention en capital qui, en fonction des dossiers, peut s'élever à maximum 40 000 euros.

Il reste la partie relative à la subvention-intérêt - la seconde tranche des paiements liés aux demandes d'aides -, qui fait l'objet de votre question, laquelle est de 30 000 euros au maximum. Celle-ci fait l'objet des recours des producteurs concernés pour lesquels une décision devra être prise très prochainement. Complémentairement au recours, il y a d'ailleurs un dialogue qui a été entamé dans le cadre de ces recours avec chacun des agriculteurs.

En ce qui concerne l'ensemble des dossiers ADISA, à savoir 4 459 dossiers introduits dans le cadre de la nouvelle programmation, les plannings trimestriels sont actuellement bien respectés.

Plus particulièrement, en ce qui concerne les derniers paiements, l'administration a exécuté le 16 janvier des paiements d'aide à l'installation et aux investissements.

Ces paiements s'élèvent à 4 061 268 euros et concernent 304 dossiers.

Conformément aux exigences européennes, 28 dossiers, pour un montant de 396 438 euros, ont été sélectionnés au contrôle. Dès que ces contrôles sur place auront été réalisés et en fonction du résultat de ceux-ci, le paiement pourra être exécuté.

En ce qui concerne les dernières notifications, l'administration a notifié les lundis 11, mercredi 13 et jeudi 21 décembre 2017 des dossiers d'aide à l'installation et aux investissements du troisième trimestre 2017. Ces notifications portent sur un montant de 8 641 615 euros et concernent 330 dossiers.

Les dossiers introduits au quatrième trimestre 2017 sont traités pour assurer les notifications dans le courant de ce mois de mars 2018. On est donc là dans le respect des procédures qui avaient été fixées.

En ce qui concerne les indemnités aux zones soumises à des contraintes naturelles, 5,3 millions euros ont été payés en décembre 2017 à 3 048 bénéficiaires, soit six mois avant la date limite de paiement fixée par la réglementation.

En résumé, tant pour le premier pilier pour lequel je peux vraiment vous rassurer, que pour le second pilier, l'administration traite actuellement l'ensemble des demandes qui lui sont soumises dans le respect des délais prescrits par la réglementation. C'est d'ailleurs comme cela que, bien sûr, les choses doivent se passer.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces réponses rassurantes quant au traitement de tous les autres dossiers puisque, sur les différentes interrogations que j'avais aujourd'hui, vous avez répondu que les délais étaient respectés et qu'en tout cas, on restait dans les clous qui nous étaient fixés. Merci pour cette nouvelle rassurante.

Restent évidemment les autres dossiers en cours qui ont fait l'objet d'un recours et pour lesquels j'entends qu'une décision devrait tomber très prochainement, mais j'espère évidemment que pour ces dossiers, les 19 jeunes agriculteurs ne seront pas lésés et qu'ils pourront recevoir, comme ils auraient dû très certainement le faire depuis un petit bout de temps, les aides annoncées.

**QUESTION ORALE DE MME BROGNIEZ À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LES CONTRÔLES « IN SITU » DES
INVESTISSEMENTS BÉNÉFICIAIRE DE
SUBSIDES AIDES À L'INSTALLATION ET
L'INVESTISSEMENT (ADISA) »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les contrôles « in situ » des investissements bénéficiant de subsides Aides à l'installation et l'investissement (ADISA) ».

La parole est à Mme Brogniez pour poser sa question.

Mme Brogniez (MR). - Monsieur le Ministre, une question un peu dans la foulée de celle de M. Prévot. Nous ne nous sommes pas concertés du tout. Je vais m'arrêter aux subsides ADISA, donc les subsides d'aide à l'installation et à l'investissement. Il semble que, malgré les propos que vous venez de tenir en réponse à M. Prévot, le délai entre l'introduction des déclarations d'investissement et le versement des subsides ADISA soit encore très long.

Selon mes informations, la cause de ce délai encore très long serait l'obligation qu'un contrôle visuel, au sein de toute exploitation ayant demandé une aide, soit effectué par un membre de votre administration, et ce, avant versement du subside.

Cette information est-elle exacte ?

Est-ce une nouvelle imposition de l'Union européenne ? Si oui, qui se charge de ces contrôles ? Est-ce les services extérieurs ? Quand ces contrôles ont-ils commencé ? Combien de visites doivent être effectuées, combien ont déjà eu lieu ?

Afin de ne pas alourdir le travail des agents, dans le cas où plusieurs investissements ont été réalisés au sein d'une même exploitation, une seule visite est-elle possible ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame la Députée, suite à l'audit de la Commission européenne de fin 2016, une procédure prévoyant des contrôles in situ de réalisation de l'investissement pour 100 % des dossiers a été instaurée.

Ces contrôles ont débuté dès janvier 2017. À ce jour, l'administration en a réalisé 1 345. Le projet de réponse qui m'a été communiqué date de fin de la semaine passée, peut-être que l'on est un peu au-delà.

Dans un premier temps, ce sont les agents des directions extérieures qui ont effectué ces contrôles visuels.

Par la suite, trois agents itinérants ont été affectés à cette tâche : un à Libramont, un à Wavre et un à Namur, avec une gestion centralisée à partir de Namur.

Dans la mesure du possible, si cela ne retarde pas la gestion trimestrielle des dossiers, s'il y a plusieurs investissements sur la même exploitation, il est prévu qu'une seule visite puisse avoir lieu.

M. le Président. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - C'est parce que j'ai eu pas mal de retours d'agriculteurs qui attendent impatiemment les subsides, qui ont introduit leur déclaration d'investissement depuis déjà de longs mois. Je ne vais pas vous répéter encore une fois quelle est la situation au niveau des exploitations agricoles. Je ne sais pas s'il y a moyen d'accélérer cette procédure pour que les paiements arrivent plus rapidement. Je vous encourage vraiment, Monsieur le Ministre, à insister auprès de votre administration pour que les démarches soient les plus rapides possible.

**QUESTION ORALE DE MME BROGNIEZ À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« L'APPEL À PROJETS VISANT À FAIRE FACE
À LA PÉNURIE DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES
EN MILIEU RURAL »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'appel à projets visant à faire face à la pénurie de médecins généralistes en milieu rural ».

La parole est à Mme Brogniez pour poser sa question.

Mme Brogniez (MR). - Monsieur le Ministre, en septembre dernier, la Wallonie lançait un appel à projets visant à faire face à la pénurie de médecins généralistes dans les communes rurales et semi-rurales.

Dans les faits, six communes sur dix font face à cette pénurie en Région wallonne. L'avenir n'est guère encourageant puisqu'en 2037 il n'y aurait plus que cinq

généralistes pour 10 000 habitants en Fédération Wallonie-Bruxelles contre 10 actuellement.

Je peux vous dire que, dans ma commune, on est déjà à cinq médecins pour 10 000 habitants et que le plus jeune doit avoir à peu près 58-60 ans et que les deux plus âgés ont atteint l'âge de la retraite, mais continuent à travailler. Voici un exemple sur une commune rurale.

Cet appel à projets prévoyait deux axes. Le premier concernait la création de logements tremplins à destination des assistants en médecine ainsi qu'aux médecins généralistes. Le second visait la création de cabinets médicaux permettant d'accueillir des médecins généralistes ainsi qu'une offre médicale pluridisciplinaire.

Cet appel à projets s'est clôturé le 12 janvier 2018.

Pourriez-vous dresser un premier bilan ? Combien de dossiers sont rentrés ? Quels seront les critères de sélection de ceux-ci ? Quand les porteurs de projets seront-ils informés de la sélection de leurs projets ? Les moyens budgétaires seront-ils suffisants pour répondre à l'ensemble des demandes ? Si l'ensemble des demandes ne peut être rencontré, un second appel à projets pourrait-il être envisagé si besoin ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame la Députée, l'appel à projets que j'ai lancé en septembre dernier s'est clôturé le 12 janvier.

Je peux vous dire qu'il a été accueilli favorablement puisque pas moins de 39 dossiers ont été déposés : 26 pour l'axe cabinet rural et 13 pour des projets de logements tremplins.

Les critères de sélection figurent dans la circulaire du 13 septembre 2017 : le degré de pénurie de la commune, la concertation locale, l'agenda de mise en œuvre du projet, l'adéquation avec les besoins, la capacité financière de la commune, la communication ou encore la capacité de résilience du projet en cas d'échec.

En vertu de la même circulaire, les notifications relatives aux résultats seront adressées aux communes pour le 30 avril.

Vous comprendrez qu'il est donc trop tôt à l'heure actuelle pour vous informer sur la nécessité de dégager des moyens budgétaires supplémentaires ou envisager un second appel.

M. le Président. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Nous suivrons le dossier avec attention.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LES CONTRÔLES DE L'AGENCE FÉDÉRALE
POUR LA SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE
ALIMENTAIRE (AFSCA) DES PETITS ARTISANS
DANS LE SECTEUR ALIMENTAIRE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les contrôles de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) des petits artisans dans le secteur alimentaire ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, la question touche l'AFSCA, mais elle touche un des volets qui n'est pas le dernier en date, celui de la fermeture de la boulangerie artisanale « Le pain se sent rir » de Visé qui me donne l'occasion en fait de revenir sur l'ensemble des discussions qui devraient avoir lieu entre la Wallonie et l'AFSCA.

La boulangerie artisanale s'est vu retirer son agrément par l'AFSCA la semaine dernière pour une durée indéterminée, ce qui la met évidemment en péril. C'est une décision arbitraire pour refus de contrôle alors que les gérants demandaient d'attendre. La personne présente à l'atelier demandait d'attendre que les responsables soient présents pour permettre et assurer ce contrôle.

J'aimerais vous entendre finalement quant à l'état de vos réflexions et sur les mesures que vous auriez prises pour soutenir les artisans boulangers, dans un premier temps. Ce sont de petites et moyennes entreprises, de toutes petites entreprises du secteur de l'artisanat et de la production alimentaire.

Depuis 2012, la Région dit vouloir améliorer les procédures AFSCA pour renforcer et soutenir les circuits courts et calibrer les normes jugées trop contraignantes. C'est important qu'il y en ait, c'est évident. Un référent circuit-court a été désigné et la DGO3 est impliquée au sein du comité fédéral de l'AFSCA.

J'aurais voulu savoir finalement quel est l'impact sur le terrain pour les petites entreprises, pour les transformateurs, de ces échanges entre la DGO3 et l'Agence fédérale. Quelles mesures avez-vous prises

afin que la Région puisse davantage être associée à la gestion de l'AFSCA ?

Vous avez affirmé qu'il est indispensable que l'AFSCA prenne réellement en considération les spécificités de l'agriculture et de la transformation wallonne.

Vous avez exprimé votre souhait de vouloir prendre des dispositions qui vont, au niveau fédéral, assouplir la législation afin qu'elle prenne en considération la réalité des artisans transformateurs. Vous ne vouliez en aucun cas prendre de risque pour la santé des consommateurs – c'est évident –, mais vous pointiez une actuelle rigidité administrative responsable d'une industrialisation des processus de fabrication, ce qui laisse – je vous cite – : « les artisans détenteurs d'un réel savoir-faire sur le carreau ».

Vous vous étiez engagé à continuer à travailler pour que les dispositions soient prises pour lever un maximum de freins à la diversification pour nos producteurs. Vous aviez évoqué une réunion de travail avec DiversiFerm à ce sujet. Où en êtes-vous par rapport à ces déclarations ?

On peut quand même être fortement étonné de la réaction de l'AFSCA. Évidemment, le parallèle avec l'autre crise intervenue quelques jours après ne peut manquer d'être fait sur les réactions différentes et finalement ce qui peut apparaître comme un acharnement pour un certain nombre de petites entreprises, qui n'ont d'autres recours finalement que d'aller au Conseil d'État. Comment vous positionnez-vous ? Quelles leçons tirez-vous de cet exemple, de cette situation bien précise ? Je pense que vous avez dit que vous avez eu des contacts précis avec eux, avec les artisanes et les artisans de cette boulangerie. J'espère que la situation va pouvoir être résolue très vite pour empêcher la faillite de cette entreprise. Évidemment, cela doit servir de leçon pour d'autres petites entreprises. J'aimerais vous entendre plus largement sur la manière dont vous renforcez les artisans qui font du circuit court et qui détiennent un vrai savoir-faire.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame la Députée, il y a différentes actions qui sont menées dans mon domaine de compétences pour soutenir les agriculteurs qui produisent et transforment leur production. Nous finançons ainsi le guichet unique DiversiFerm qui forme et accompagne les agriculteurs afin qu'ils puissent maîtriser les risques liés à leurs productions. DiversiFerm forme également les agriculteurs-transformateurs en vue de leur contrôle par l'AFSCA. DiversiFerm est un intermédiaire privilégié entre les

situations de terrain des agriculteurs et la réglementation contrôlée par l'ASFCA.

Lors des rendez-vous de la diversification, organisés le 1er février dernier à Gembloux, j'ai vraiment pu constater que le réseau d'agriculteurs suivis par DiversiFerm était très dense et très actif. Ce n'était pas une surprise, mais c'est en tout cas satisfaisant d'en avoir une nouvelle démonstration.

En ce qui concerne les artisans, tels que les boulangers ou les bouchers, c'est évidemment mon collègue, le ministre de l'Économie, qui pourrait vous indiquer les soutiens disponibles. Je voudrais quand même vous livrer les quelques éléments suivants.

L'adaptation des normes et procédures de l'AFSCA doit passer par des échanges et une collaboration entre l'AFSCA, les différentes filières de production et l'administration. En parallèle à la désignation de deux agents de la DGO3 comme représentants de la Région au comité consultatif de l'AFSCA, différents contacts de concertation ont été établis :

- des membres de la DGO3 participent à plusieurs groupes de concertation au sein de l'AFSCA, par exemple, le groupe consacré à la vente directe à la ferme ;
- DiversiFerm est en contact aussi bien avec les unités locales de contrôle de l'AFSCA qu'avec les services de la politique de contrôle ;
- la SoCoPro est également en contact avec l'AFSCA pour relayer des problématiques spécifiques aux différentes filières agricoles.

Dernièrement, plusieurs rencontres ont eu lieu avec la Cellule d'encadrement des petits producteurs créée au sein même de l'AFSCA. Cette cellule était notamment présente aux rendez-vous de la diversification que j'ai mentionnés. Elle a participé à des réunions de travail organisées par Nature & Progrès concernant le tir en prairie et a été invitée à une journée d'information destinée aux promoteurs de halls relais agricoles qui ont pu présenter leurs différents projets, ainsi que leurs spécificités.

Tout en restant attentif à ne prendre aucun risque pour la santé des consommateurs, je pense que nous offrons en Wallonie, aux producteurs qui le souhaitent, un soutien efficace pour le développement de leurs activités.

Il y aurait évidemment beaucoup à dire à la lumière de votre question, à la lumière des difficultés de cette boulangerie à Visé et à la lumière du scandale Veviba sur cette question et sur le nouveau modèle qu'il nous faut construire au niveau du contrôle de la qualité alimentaire.

Nous reviendrons certainement demain, en Commission de l'agriculture et de l'économie, sur ce sujet. A priori, j'ai quand même envie de vous dire que

je vous rejoins dans le sens où – et je l'avais déjà rappelé plusieurs fois – il faut vraiment que l'organisme de contrôle, l'AFSCA d'aujourd'hui et le nouvel AFSCA ou tout autre organisme demain, adapte ces procédures, l'intensité de ses contrôles, ses méthodes à la taille et au modèle d'entreprise concerné.

J'ai été frappé par le cas que vous avez cité. Je ne connais pas le fond du dossier, mais de ce que j'en ai perçu, des personnes demandaient simplement à ce que l'on puisse retarder un peu le contrôle parce qu'une personne, qui était d'ailleurs en congé de maternité et l'autre qui était distante d'un peu plus d'une heure ne pouvaient pas se trouver présentes dans l'entreprise. Je me suis d'ailleurs offusqué, vous l'avez peut-être entendu sur le plateau du débat dominical, sur le fait qu'il m'apparaissait anormal de se réfugier derrière une pure question de procédure et de droit alors qu'une question élémentaire de relation humaine pouvait donner droit à cette demande de surseoir au rendez-vous.

Vous ne vous étonnez pas que, suite à ce débat, j'aie organisé un contact purement informel en coulisse entre le dirigeant de l'AFSCA qui était là et la boulangerie concernée pour pousser à ce qu'il y ait une prise en compte de la réalité de terrain et que, très vite, ils puissent récupérer la valorisation de leur outil de travail. C'est un exemple qui est quand même exemplaire de tout ce qui doit être amélioré. Je l'ai dit publiquement, vous avez tout autant le droit de l'entendre, en ce qui me concerne, il faut maintenant repartir d'une feuille blanche pour redéfinir un modèle de contrôle de la qualité et de nos industries agroalimentaires en laissant une place totalement spécifique aux petites unités de travail.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je pense effectivement que c'est une nécessité absolue si l'on veut faire de la dynamique du circuit court une réalité, une activité qui permette à des artisans et à des transformateurs, des producteurs locaux de survivre dans un environnement. Autrement, ce sont les plus gros – et de plus en plus gros – qui peuvent survivre si l'on n'adapte pas les règles et si l'on n'adopte des règles orientées et liées à l'industrie de transformation, c'est un premier aspect. Le deuxième aspect, c'est que ce sont des règles qui ne sont pas en phase avec les réalités du travail artisan, mais bien avec la production industrielle. Et encore, on voit comment les industriels ont, eux, la possibilité d'échapper à ces règles. Quand bien même un contrôle a lieu, avec l'économie d'échelle, il y a toujours une personne présente pour le contrôle qualité. On le fait venir à l'intérieur de l'entreprise ou de l'usine, ce qui n'est évidemment pas le cas chez des artisans, des petits transformateurs et des petites entreprises de l'agroalimentaire.

D'autre part, on doit quand même constater qu'en l'absence de connaissance concrète des procédures et des procédés de fabrication, parfois, les personnes qui sont amenées à faire les contrôles adoptent des procédures qui ne sont pas univoques ou uniformes. On entend ces artisans expliquer comment les contrôles se font et comment des questions qui étaient posées et des réponses qui étaient jugées satisfaisantes à un moment ne le sont plus par une autre personne. Quand on voit l'ensemble des contrôles auxquels ils sont soumis, l'ensemble des éléments qui ont causé des sanctions ou des points négatifs sur leur évaluation, c'est incroyable de voir une telle non-harmonisation des procédures, ce qui laisse évidemment le sentiment, je ne dis pas que c'est toujours le cas, d'un grand arbitraire.

Je vous sens attentif à cette question. Effectivement, on devra revenir plus largement sur les procédures AFSCA.

(M. Desquesnes, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LE SOUTIEN SOCIAL AUX AGRICULTEURS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le soutien social aux agriculteurs ».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). - Monsieur le Ministre, ma question fait suite à une résolution qui a été votée en 2017.

Plusieurs parlementaires se sont interrogés sur la gestion du soutien social aux agriculteurs malgré un travail absolument remarquable d'Agricall. Plusieurs questions se posent, entre autres : le manque de politique de prévention et le manque de données objectives.

Monsieur le Ministre, vous aviez annoncé un travail de réflexion, dont un sur le volet prévention avec des acteurs du monde agricole, avec des organisations spécialisées dans le domaine social ou encore avec les CPAS et les services communaux, pour ne parler que d'eux. Mes questions sont au nombre de quatre.

Quelle est l'évolution du dossier ? Y a-t-il eu des avancées ?

Le groupe de travail, réparti en sous-groupes, a-t-il déjà fait part de ses conclusions ?

Quelles sont les prochaines étapes de ce travail ?

Avez-vous des données chiffrées qui pourraient nous provenir des CPAS ou des services de médiation, entre autres ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin pour sa réponse.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, suite à la résolution adoptée le 22 mars 2017, les associations concernées se sont rencontrées à six reprises sous la coordination d'Agricall. Le travail de réflexion mis en place porte tant sur l'axe de la prévention que de l'intervention. Ce 8 mars encore, toute une journée y fût consacrée.

L'amélioration de l'intervention doit passer par une parfaite connaissance des structures wallonnes et dispositifs d'aides existants, que ce soit les associations spécialisées en matière d'intervention d'urgence et de crise, en ce compris la crise suicidaire ou les centres de référence en médiation de dettes ; centres qui viennent en appui juridique pour les CPAS. À ce stade, la Fédération des CPAS n'est pas associée à la réflexion au vu du nombre très limité d'agriculteurs se rendant dans les services de médiation de dettes des CPAS.

Les associations professionnelles agricoles et vétérinaires ont maintenant une connaissance concrète des dispositifs existants. L'objectif est d'être moins démuni face à la souffrance de l'agriculteur et plus apte à le convaincre et l'orienter rapidement vers la bonne aide. Des agriculteurs ayant rencontré des difficultés ont aussi été associés à cette journée afin de recueillir leur témoignage et qu'ils puissent, eux-mêmes, guider la réflexion du groupe en expliquant les mécanismes qui poussent ou qui freinent un agriculteur en difficulté à demander de l'aide.

À l'occasion de cette journée, des représentants de l'association française Solidarité Paysans sont venus alimenter la réflexion en partageant leur expérience de l'accompagnement. Solidarité Paysans accompagne 3 000 familles d'agriculteurs par an et couvre 64 départements.

Vous voyez que le travail est vraiment bien enclenché. Je veillerai, lorsque j'aurai un rapport plus circonstancié, à faire parvenir les actes ou en tout cas le compte rendu plus circonstancié de cette importante journée du 8 mars.

M. le Président. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Vous avez anticipé ma réplique, parce que j'allais vous demander s'il y avait déjà des

conclusions écrites dont on pourrait s'inspirer, en tout cas pour notre travail parlementaire. Je vois que vous êtes attentif. Je vous remercie pour cela, car on doit être, au niveau des représentants politiques, des responsables politiques, extrêmement vigilants, sans vous parler de la détresse que vivent certains agriculteurs dans un milieu très dur, que ce soit des détresses économiques, sociales ou encore psychologiques. Restons vigilants, Monsieur le Ministre.

Je compte bien sur vous pour avoir le rapport éventuel et pour pouvoir s'en inspirer.

(M. Onkelinx, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LA PRÉSENCE DU GERME HISTOPHILUS
SOMNI EN WALLONIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la présence du germe *Histophilus somni* en Wallonie ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, en novembre dernier, le germe *Histophilus somni* a entraîné la mort d'une vingtaine de taurillons chez un naisseur-engraisseur de Fexhe-Slins, en Province de Liège. Il aura fallu attendre la huitième autopsie pour en diagnostiquer la cause.

En effet, le germe *Histophilus somni* est particulièrement présent dans les parcs d'engraissement où la forte concentration animale et le stress facilitent sa transmission. Le microbe cause divers problèmes tels que l'encéphalite, la pneumonie, la septicémie, l'arthrite ou encore la myocardite, mais il n'est pas facilement identifiable.

Selon les experts, il semblerait que près de 50 % des exploitations détiennent le germe en leur sein, mais il est possible que seul moins de 1 % d'entre elles connaissent des problèmes.

Si la pathologie est connue depuis des années, elle semble se développer particulièrement maintenant. Afin de la contrer, la vaccination est recommandée. L'immunité est acquise sept à dix jours après la dose de rappel qui prolonge l'immunité jusqu'à dix mois.

Le cas de Fexhe-Slins est-il isolé ou d'autres ont-ils été constatés en Wallonie ?

Ce genre de situations arrivent-elles régulièrement ou s'agit-il d'un fait assez exceptionnel ?

Une campagne de prévention et/ou de vaccination particulière va-t-elle être mise en place ?

Cette situation peut-elle avoir un effet négatif sur nos exportations de viande bovine ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, le germe *Histophilus somni*, dans le groupe des pasteurelles, est en effet responsable chez le bovin de pathologies cardiorespiratoires, mais aussi génitales et d'une forme septicémique qui peut s'avérer cataclysmique comme dans le cas de Fexhe-Slins. Ceux-ci sont cependant exceptionnels, heureusement.

Des études épidémiologiques de la DGZ – l'équivalent flamand de l'ARSIA – évoquent 30 à 50 % de prévalence dans les troupeaux, d'autres études disent que l'on retrouve le germe dans 50 % des problèmes respiratoires des jeunes bovins, sans pour autant dire qu'il soit responsable de ces problèmes, car souvent associé à d'autres agents pathogènes.

Une immunité de groupe est présente, mais des problèmes peuvent arriver dans des troupeaux naïfs – c'est-à-dire qui n'ont jamais rencontré le germe et n'ont pas d'immunité de groupe – qui rencontrent le germe pour la première fois. Cela peut être le cas lors de rassemblements de taurillons provenant d'élevages divers dans une ferme d'engraissement.

La vaccination est efficace et peut en effet aider à maîtriser le risque. Il existe un seul vaccin enregistré en Europe – plusieurs aux États-Unis qui sont plus confrontés à l'allotement dans de grands centres d'engraissement. Les éleveurs et leur vétérinaire peuvent y recourir sur base volontaire, car il n'y a aucune campagne de prévention prévue.

Par le passé, ce germe était peu considéré et est actuellement encore peu à l'esprit des vétérinaires et des laboratoires, car son diagnostic par culture est difficile. Avec l'arrivée des techniques PCR, le diagnostic est plus facile et l'on peut donc avoir ainsi l'impression d'une augmentation de sa prévalence.

Cette maladie n'est pas une maladie à déclaration obligatoire et n'a aucun impact en Santé publique non plus. Aucun plan officiel de surveillance ou de contrôle n'existe, aucun statut n'est délivré. Il n'y a donc pas de raison qu'elle puisse avoir un impact sur le commerce interne comme à l'exportation.

La communication scientifique et la vulgarisation à partir du cas malheureux de Fexhe-Slins contribuent à sensibiliser les éleveurs et leur vétérinaire à la prévalence d'*Histophilus somni* et aux mesures de précaution à prendre, entre autres lors de l'allotement d'animaux ou lors d'achats d'animaux reproducteurs.

Effectivement, même s'il n'y a pas de plan de surveillance ou de contrôle à l'heure actuelle, il est pour moi très important – et votre question me donne l'occasion de le faire – de sensibiliser l'ensemble des intervenants sur cette prévalence et sur toutes les précautions à prendre et bien entendu utiles à la bonne valorisation du troupeau.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci, Monsieur le Ministre pour cette réponse rassurante. Vous confirmez que c'est un cas exceptionnel, que l'on est plus ici dans un épiphénomène et que ce germe d'*Histophilus somni* peut notamment se développer dans les troupeaux naïfs. Ici, c'était certainement ce rassemblement de taurillons qui n'étaient pas immunisés qui aura certainement causé ces décès. C'est donc une réponse rassurante.

J'entends aussi qu'aucune campagne de sensibilisation à la vaccination n'est prévue et qu'on laisse le choix sur base volontaire de vacciner ou pas le troupeau, mais que cela n'a pas d'incidence sanitaire sur l'homme et que dès lors, cela ne devrait pas avoir d'incidence négative, notamment sur nos exportations de viande bovine.

QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ MOYANO À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LES CONTRÔLES DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gonzalez Moyano à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les contrôles dans les exploitations agricoles ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Monsieur le Ministre, comme on le sait, l'AFSCA est la réponse institutionnelle que le Gouvernement fédéral a donnée à la suite de la crise de la dioxine en 1999, depuis sa création, cette agence subit les foudres du monde agricole et force est de constater qu'elle a pu causer du tort à de nombreuses productions artisanales comme, par exemple, le fromage au lait cru.

Les agriculteurs se sont également souvent plaints des méthodes utilisées par les contrôleurs de l'AFSCA.

Par extension et à intervalles réguliers, le monde agricole se plaint, parfois à juste titre, du nombre élevé de contrôles dans leurs exploitations : AFSCA, contrôle pour les primes, contrôle vétérinaire, certifications, et cetera.

Malgré cela, il arrive que des exploitants passent entre les mailles du filet. Ainsi, nous apprenons la semaine dernière que dans une exploitation bio située à Philippeville, des cadavres de porcs avaient été retrouvés au milieu des vivants.

En outre, il n'y avait pas eu de contrôles vétérinaires depuis plusieurs années.

Existe-t-il, au niveau wallon, une coordination entre les différents organismes chargés du contrôle dans les exploitations agricoles ?

Un certificateur bio peut-il, par exemple, intervenir en matière de bien-être animal ou le signaler à l'Unité du bien-être animal ?

Ce qui est paradoxal dans ce type de situations, c'est que d'une part, les agriculteurs se plaignent des trop nombreux contrôles et que d'autre part, on arrive à avoir, sur le terrain, des situations sanitaires dramatiques.

N'est-ce pas, in fine, une question d'organisation et d'efficacité des politiques publiques ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame la Députée, voici une question bien pertinente et qui trouve son actualité avec les événements que l'on connaît.

Je peux, en ce qui concerne les services de la Wallonie, vous rassurer, repréciser que la Direction des contrôles du département de la police et des contrôles de la DGO3 réalise des contrôles au sein des exploitations agricoles pour s'assurer du respect des conditions pour bénéficier des aides à l'agriculture.

Lors de ces contrôles, si des problèmes liés au bien-être animal des animaux de rente sont constatés, les contrôleurs communiquent de suite l'information à l'unité Bien-être animal – UBEA – du même département ; laquelle prend en charge le suivi du dossier. Il y a donc bien une coordination entre ces deux services.

En ce qui concerne le certificateur bio, le SPW est informé systématiquement dans le cas où les non-conformités constatées conduisent à une suspension ou

une décertification. Là aussi, il existe donc une coordination et un suivi des cas relevés.

Par ailleurs, vous savez que les contrôles liés aux compétences fédérales sont réalisés par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la chaîne alimentaire. Je répondais tout à l'heure à une question de Mme Ryckmans sur les contrôles qui étaient appliqués par rapport à des artisans ou des petites unités de transformation. Je plaçais pour qu'à partir de la feuille blanche, on remodelise les procédures pour qu'elles soient plus spécifiques les unes à l'industrie, les autres aux petites unités de transformation et aux agriculteurs. En effet, les méthodes ne sont pas les mêmes. Les risques ne sont pas les mêmes. Les enjeux ne sont pas les mêmes. Nous aurons l'occasion d'en reparler certainement demain lors de la commission conjointe Agriculture et Économie.

M. le Président. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, de nous avoir retracé les tenants et aboutissants de la méthode de travail utilisée et appliquée, mais vous dites qu'il n'y a pas vraiment de souci. Je déplore cependant un manque d'adéquation entre les services que vous avez évoqués.

Je peux aussi souligner que – les débats parlementaires l'ont déjà mis en évidence – le manque de soins donnés à un cheptel est parfois aussi un signe visible d'un véritable malaise social dans le chef de l'exploitant. On peut le dire, nous ne sommes pas les procureurs, mais c'est quand même possible de juger des situations et aussi de pouvoir analyser les actions publiques menées pour empêcher que ce type de situation n'existe.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« L'EMPLOI DE L'ALLEMAND DANS LES
SERVICES WALLONS DE L'AGRICULTURE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'emploi de l'allemand dans les services wallons de l'agriculture ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, on m'a communiqué récemment que l'accueil agriculture Wallonie dispose de relativement peu

d'informations en langue allemande. Même si des documents nécessaires sont disponibles en langue allemande, il est souvent compliqué, voire très compliqué, de les trouver en cas de faible compréhension du français.

Vu que le site et toute la navigation générale sont en langue française. Je peux citer, par exemple, les primes ADISA où il existe des formulaires en français et en allemand. Comment peut-on trouver ceci si l'on ne comprend pas ce qui est écrit sur le reste du site ?

On m'a également rapporté qu'il serait très difficile pour un germanophone qui ne maîtrise pas le français de s'inscrire dans le Programme de gestion durable dans l'agriculture, notamment en ce qui concerne la communication des transports via une autre ferme, où il faut s'inscrire. Ce qui n'est malheureusement pas possible à l'heure actuelle en langue allemande.

Comment jugez-vous la situation ? Comptez-vous régulariser ces défauts prochainement ? Reconnaissez-vous encore d'autres matières où il fallait agir pour traiter les agriculteurs germanophones sur le même pied d'égalité ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame la Députée, conformément aux dispositions légales en matière d'emploi des langues dans l'administration, les contacts écrits, soit tous les courriers, sont adressés :

- dans la langue de l'adresse de correspondance de l'interlocuteur ;
- pour les communes bilingues, où à statut spécial, selon le choix de l'interlocuteur, en français, en allemand ou en néerlandais ;
- en français, pour les producteurs dont l'adresse se trouve dans un autre État membre.

En période de surcharge administrative, il se peut que des envois massifs soient décalés dans le temps. Il est tenu compte de ce décalage dans les délais légaux de réponse.

En ce qui concerne les contacts verbaux, une direction extérieure comprenant des agents germanophones a été créée à Malmedy. Les demandes en allemand qui arrivent en direction centrale sont redirigées vers la direction extérieure de Malmedy pour y répondre dans la langue de l'interlocuteur.

Les formulaires d'aides au développement et à l'installation dans le secteur agricole, ADISA, sont disponibles en langue allemande. Le nouveau portail présente effectivement encore des lacunes. Le site est en cours de traduction.

Le Programme de gestion durable dans l'agriculture ressort de la compétence de mon collègue, Carlo Di Antonio, Ministre de l'Environnement, qui ne manquera pas de répondre à cette question spécifique.

Par ailleurs, j'ai relayé vos préoccupations à l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité afin que celle-ci s'adresse également plus largement au public germanophone, notamment via son site.

Pour conclure, je vous dirai que j'aurai le plaisir d'être vendredi en visite à la direction extérieure de Malmédy. J'ai l'habitude, chaque année, de visiter un deux services extérieurs et je commence cette année-ci par rencontrer les agents de la direction extérieure de Malmédy.

M. le Président. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. Je suis contente d'entendre que vous confirmez qu'il y a encore quelques lacunes et que le site sera en cours de traduction.

Ce sont de bonnes nouvelles pour les agriculteurs germanophones qui ne comprennent malheureusement pas le français. Ceux-ci existent et il faut toujours tenir de cela. Je vois que vous êtes à l'écoute de ce problème et cela me rend heureuse que le site soit traduit prochainement.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LA CONCERTATION AVEC L'AGENCE
FÉDÉRALE POUR LA SÉCURITÉ DE LA
CHAÎNE ALIMENTAIRE (AFSCA) EN MATIÈRE
DE TIR AU PRÉ »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la concertation avec l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) en matière de tir au pré ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, comme vous le savez déjà, le tir au pré est une pratique qui consiste à abattre des bovins destinés à être consommés depuis sa propre ferme. Cela permet d'éviter, chez l'animal, un stress trop grand et cela semble en affecter positivement le goût. Le ministre du

Bien-être animal, Carlo Di Antonio, s'est prononcé en faveur de cette pratique.

En outre, selon Nature & Progrès, ce principe semble fortement bien accueilli par les éleveurs puisqu'ils disposeront d'une maîtrise sur la mise à mort de l'animal permettant ainsi de minimiser la peur de ce dernier.

Lors de réponses à des questions antérieures, vous ainsi que le ministre Di Antonio avez mentionné qu'une concertation avec l'AFSCA devrait avoir lieu sur trois aspects : la présence d'un vétérinaire pour une expertise ante et post mortem, la prise en charge du bovin abattu dans des conditions irréprochables et une attention particulière pour la gestion des déchets.

Cette concertation a-t-elle eu lieu avec l'AFSCA ? Dans l'affirmative, quelles en sont les conclusions ?

De nouveaux points de débats ont-ils été ajoutés à la suite de cette concertation ? Pouvons-nous en avoir quelques détails ?

Dans le cas où le Gouvernement souhaiterait légiférer sur cette matière, ces différents points doivent-ils être soumis au Comité de concertation ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame la Députée, la concertation avec l'AFSCA sur ce sujet n'a pas encore eu lieu.

La réflexion sur ce type d'abattage est pour l'instant menée par Nature & Progrès dans le cadre d'une subvention que je lui ai attribuée dans sa mission intitulée « Échangeons sur notre agriculture » qui cherche à impliquer les agriculteurs et les consommateurs dans les perspectives d'avenir de notre agriculture wallonne. La constitution d'un groupe de travail multiacteurs permettra de mettre en évidence les obstacles éventuels que l'on peut rencontrer sur le terrain. Il est prévu que ce groupe me communique ses conclusions ainsi qu'à mon collègue en charge du bien-être animal.

Sans attendre les résultats de cette réflexion, j'ai donné instruction à mon administration de commencer à avancer pour essayer de lever les obstacles.

M. le Président. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette information. Même si je vois qu'il n'y a pas encore eu une concertation directe ou plus large avec l'AFSCA, vous êtes ouvert à ce que l'on puisse développer cette matière, à ce que l'on puisse

aborder toutes les questions et les soucis éventuels qui pourraient se poser. En effet, je constate que plusieurs pays sont déjà allés plus loin dans cette matière, qui pratiquent déjà le tir au pré. Là où c'est fait, les acteurs sur le terrain sont très contents et positifs vis-à-vis de cette pratique. Je vois donc que cela pourrait être une niche sur notre marché pour soutenir non seulement les agriculteurs bio ou autres qui sont intéressés, mais aussi les animaux et finalement le consommateur qui a un plus grand intérêt dans cette méthode plus douce et plus correcte vis-à-vis de l'animal.

**QUESTION ORALE DE M. PUGET À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LA DISPARITION DES VERS DE TERRE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Puget à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la disparition des vers de terre ».

La parole est à M. Puget pour poser sa question.

M. Puget (Indépendant). - Monsieur le Ministre, ma question semble anodine et je sais que le monde agricole est fort préoccupé aujourd'hui par bien d'autres choses, mais cette question ne concerne pas uniquement le monde agricole.

Nous avons pu entendre Hubert Reeves lancer un cri d'alarme via les ondes de la RTBF : « La disparition des vers de terre, aussi grave que le réchauffement climatique ». Hubert Reeves est le célèbre astrophysicien bien connu de tous qui, malgré ses 85 ans, continue sans relâche son combat pour sauver la planète. « Nous sommes en train de vivre un anéantissement biologique » alerte-t-il, en passage au muséum de sciences naturelles de Bruxelles, « une extinction de masse des animaux ».

Les paroles de ce fabuleux personnage, qui ne sont pas à prendre à la légère et qui ne peuvent être remises en question, doivent nous interpeller. En effet, l'importance des Lumbricina dans notre écosystème est de premier ordre.

Le ver de terre est un animal fouisseur qui contribue au mélange permanent des couches du sol. Sa diversité spécifique et génétique, son activité et son écologie en font un acteur majeur dans la structuration et l'entretien des propriétés physiques des sols, dont leur capacité à retenir et épurer l'eau et dans la qualité du fonctionnement des agroécosystèmes.

Les vers de terre jouent un rôle fondamental dans la production, la structuration, l'entretien et la productivité

des sols, forestiers, prairiaux et agricoles notamment, avec des fonctions différentes selon le compartiment occupé et leurs déplacements quotidiens ou saisonniers. Ils sont considérés comme des espèces clés. On considère que leur population optimale est de cinq millions à l'hectare.

Toutefois, des recensements montrent généralement que cette abondance est beaucoup plus réduite au sein des parcelles agricoles labourées et monoculturelles ou en présence de pesticides. En effet, depuis un siècle, certains terrains sont passés de deux tonnes de vers de terre à l'hectare à 50 kilos ou moins. Selon les sols, le climat et les espèces de lombrics, on estime entre 40 et 600 tonnes de turricules qui sont excrétés par an et par hectare, autrement dit toute la terre d'un jardin ou d'un champ passe dans le tube digestif des lombrics en une cinquantaine d'années.

Ainsi, on peut trouver 10 individus au mètre carré dans une forêt d'épicéas tempérée, 30 individus au mètre carré dans une prairie maigre, 250 individus au mètre carré dans une forêt de feuillus ou un champ et jusqu'à 500 individus au mètre carré dans un pâturage.

L'épandage de fumier solide de bovins, dans une proportion de 50 tonnes à l'hectare par année, augmente le nombre de lumbricus terrestres, anéciques, de près de 250 %, leur nombre dépasse 1 000 individus au mètre carré, ce qui représente 5 tonnes de vers de terre à l'hectare.

Au vu de ces éléments, pouvez-vous nous informer si des recensements sont effectués en Wallonie ? Quels en sont les résultats ?

Quelles mesures sont mises en place en Wallonie pour repopulariser nos terres agricoles de vers de terre ? Y a-t-il une prise de conscience de ce phénomène ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, les ingénieurs agronomes de l'administration sont parfaitement au courant de ces connaissances relatives aux lombriciens, les vers de terre, étudiés de longue date par nos universités et enseignés lors du bachelier en agronomie.

En effet, les vers de terre comptent parmi les macro-organismes les plus importants pour le sol. Ils participent notamment à la structuration du sol et la transformation de la matière organique. Une grande abondance de vers de terre est considérée comme favorable pour la qualité des sols.

La mesure de l'abondance et de la masse des vers dans les sols est un indicateur biologique dont l'intérêt est en cours d'étude en Wallonie à travers le projet

CARBIOSOL, mené actuellement par l'Université catholique de Louvain et l'Université de Liège et financé par le SPW-DGO3. Le projet vise entre autres à développer un ensemble pertinent d'indicateurs biologiques de la qualité des sols pour la Wallonie. De tels indicateurs présentent l'avantage d'une mesure intégrée des conditions écologiques régnant dans les sols et d'une sensibilité précoce aux perturbations de l'environnement.

Les chiffres sont très variables, selon l'état des sols et la saison d'observation. Les mesures effectuées en Wallonie dans le cadre de ce projet indiquent jusqu'à présent des résultats intéressants qui permettront, à terme, d'établir des valeurs de références pour les sols wallons et de mieux connaître l'influence des pratiques agricoles sur l'abondance et la masse de vers dans les sols en Wallonie.

Des études menées ailleurs ont déjà montré que le travail du sol et l'humidité du sol comptent parmi les facteurs qui influencent fortement l'abondance des vers de terre. Le labour mène à une réduction immédiate de celle-ci, tandis qu'en cas de sécheresse, les vers de terre descendent en profondeur et deviennent inactifs, leur mortalité devenant plus élevée, surtout pour les vers juvéniles. La bonne gestion des sols et leur protection font partie de mesures prises en matière de conditionnalité et de protection de l'environnement.

En conclusion, la Région a conscience des problèmes liés à la biodiversité et prend les mesures nécessaires en vue de sa protection ou de sa restauration, notamment via une bonne diffusion des techniques et de l'information. Vous verrez, dans le texte écrit de ma réponse, qu'il y a quelques renseignements supplémentaires concernant les densités au niveau de toute une série de paramètres.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Merci, Monsieur le Ministre. Comme vous l'avez dit, une étude est en cours. Je suppose que nous aurons les résultats bientôt. Je m'intéresserai de près parce que, effectivement, cela peut faire sourire et cela m'a fait sourire aussi quand j'ai lu l'article de presse. Je me dis que les vers de terre, tout le monde s'en moque. En fait, non, on ne s'en moque pas, certainement avec la réponse que vous venez de donner. Il y a vraiment des études sérieuses établies actuellement. C'est un paramètre à prendre en compte.

Je me souviens, tout le monde se souvient, quand on était à la ferme, gamins, on regardait et le grand-père disait toujours : « S'il y a des vers de terre, c'est une bonne terre ».

QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ MOYANO À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LE MANQUE D'ENGAGEMENTS DE PERSONNEL AU SEIN DU DÉPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORÊTS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gonzalez Moyano à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le manque d'engagements de personnel au sein du Département de la Nature et des Forêts ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Monsieur le Ministre, dans un courrier daté du 22 février dernier et envoyé aux bourgmestres de Chimay, Froidchapelle et Momignies, le chef de cantonnement attire l'attention des autorités locales sur la gestion des ressources humaines au sein du Département de la nature et des forêts. Avant d'expliquer les nombreuses missions de ses agents, le chef de cantonnement explique : « Si rien ne change, le DNF risque d'entrer rapidement dans une période d'incapacité à assurer décemment ses missions alors que des enjeux économiques, climatiques et écologiques importants concernent nos forêts et notre patrimoine naturel ».

La suite de son courrier s'apparente à une longue liste de missions que les agents du DNF ne sauront plus remplir : aménagement forestier, certification PEFC, production de bois de qualité, gestion de marchés publics, gestion des coupes de bois marchand et j'en passe.

Avez-vous pris connaissance de ce courrier ? Le cas échéant, comment l'analysez-vous ?

D'une manière générale, comment jugez-vous l'état de la gestion des ressources humaines au sein du DNF ?

Les agents sont-ils en mesure de remplir véritablement l'ensemble de leurs missions avec les effectifs dont ils disposent actuellement ?

Dans la négative, que va faire le Gouvernement actuel pour changer cette situation ? Des engagements sont-ils prévus ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame la Députée,

les missions du Département de la nature et des forêts sont effectivement particulièrement nombreuses, mais le courrier auquel vous faites référence ne trouve réellement à s'appliquer que dans l'une ou l'autre implantation, où les hasards des mises à la retraite posent effectivement, mais temporairement, heureusement, de réels problèmes de continuité du service.

De manière générale, en termes de gestion des ressources humaines au sein du DNF, il faut considérer qu'environ la moitié du personnel relève des fonctions continues qui pourraient devenir bientôt des missions critiques. Il s'agit des gardes forestiers et des chefs de cantonnement.

Pour ces emplois, le remplacement est donc relativement automatique et les trois postes de chefs de cantonnement vacants font actuellement l'objet d'un appel au recrutement, tandis que la cinquantaine de postes de garde forestiers qui ne sont pas pourvus devraient, dans les prochaines semaines, bénéficier de la même procédure, dans la mesure où les lauréats du dernier concours sont connus.

Les chefs de brigade et les directeurs sont des emplois d'encadrement et, sans être aussi automatique, la procédure de promotion qui les concerne est mise en place périodiquement, au moins sur base annuelle, voire plus rapidement.

Les possibilités de remplacement du reste du personnel du DNF, environ 35 %, dans les services spécialisés à Namur, mais plus spécifiquement au niveau du cadre administratif, en cantonnements et directions territoriales, relèvent du plan de recrutement annuel dans un contexte où, à ces niveaux de la structure, le métier de gradué forestier est déserté par ses occupants au profit de celui de garde forestier.

L'administration est en réflexion pour trouver des solutions pour pallier ces déficiences récurrentes.

M. le Président. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces réponses. J'entends bien que la situation était spécifique à cette région puisque, comme vous l'avez spécifié, la situation était particulièrement due à la mise à la pension de certains effectifs. Merci d'avoir refait l'état des lieux et le cadastre du personnel.

Je me réjouis, puisque j'entends qu'une procédure d'embauche est en cours et je reviendrai peut-être ultérieurement vers vous, puisque vous me dites que l'administration est en cours de réflexion pour certaines activités particulières. Je ne manquerai pas de transmettre vos réponses aux trois bourgmestres de cette région concernée.

QUESTION ORALE DE M. DENIS À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LES POPULATIONS DE RATONS LAVEURS EN WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Denis à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les populations de rats laveurs en Wallonie ».

La parole est à M. Denis pour poser sa question.

M. Denis (PS). - Monsieur le Ministre, en 2016 déjà, je vous interrogeais sur la situation préoccupante des rats laveurs en Wallonie. À l'époque, nous avions fait état de la progression importante de cette population pour une espèce considérée comme exotique, envahissante.

Grâce à une étude de l'Université de Liège, nous sommes aujourd'hui en mesure de savoir plus précisément l'étendue du problème. Pour rappel, les rats laveurs sont des mammifères particulièrement opportunistes, qui peuvent se nourrir d'une large variété de choses, allant des fruits aux ordures ménagères, en passant par des espèces menacées.

Ainsi, certains batraciens, les œufs de cigogne noire ou les moules perlières font partie de leur casse-croûte. Ce sont bien évidemment des espèces protégées. Par ailleurs, nous nous félicitons de l'arrivée de cette étude qui permet de faire le point sur cette thématique. Toutefois, il convient de faire état de quelques bémols.

Le premier de ceux-ci, nous ne disposons pas de données chiffrées quant aux populations de rats laveurs sur le territoire wallon. Les estimations variant de quelques milliers à des centaines de milliers varient donc selon les espèces. Deuxièmement, nous devons rester attentifs à l'effet de latence qui caractérise cet animal. En effet, ils prennent le temps de s'acclimater à leur nouvelle région, mais une fois ce délai dépassé, ils connaissent une explosion démographique exponentielle. Enfin, troisième bémol à cette étude, comme l'explique l'étude, c'est lors de son arrivée dans les zones urbaines que l'invasion de rats laveurs prend toute son ampleur, grâce, évidemment à la multitude des abris possibles et à la grande disponibilité de nourriture issue de nos déchets.

On pointera ainsi le cas de l'Allemagne où ces petites bêtes poilues sont devenues un réel problème pour une population dépassant le million.

À ce stade, les autorités font face à l'impossibilité de leur éradication et arrivent à peine à maintenir leur population à l'équilibre.

Mes questions, Monsieur le Ministre, sont les suivantes.

Quelles dispositions comptez-vous prendre pour assurer que ces rats laveurs, encore principalement cantonnés aux régions ardennaises, n'arrivent pas en zone urbaine, décuplant ainsi les nuisances qu'ils occasionnent ?

En termes de biodiversité, qu'en est-il de la concurrence et de l'impact de ces mammifères sur nos espèces indigènes, protégées ou non ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour leur protection ?

Enfin, quelles actions de coordination avec nos pays voisins ont été mises en place depuis mon intervention de 2 016 ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, le raton laveur est effectivement bien présent en Région wallonne et cela depuis plusieurs années.

D'abord limitée aux zones frontalières avec l'Allemagne, l'espèce a progressé pour coloniser pratiquement tout le territoire au sud du sillon Sambre et Meuse, surtout à l'est de la Meuse, mais elle est également observée ponctuellement dans le Brabant wallon et le Hainaut.

En plus de la colonisation via la population allemande, un front de colonisation émerge actuellement le long de la frontière française. Il n'est pas possible d'estimer exactement le nombre d'individus présents, mais la population atteint vraisemblablement plusieurs milliers d'individus.

Le raton laveur, surtout lorsqu'il est présent en forte densité, est source de nuisances pour l'homme : introduction et dégâts dans les maisons ou granges, dommages aux poubelles, dégâts aux fruitiers et aux poulaillers de particuliers.

Au niveau de la biodiversité, bien que très opportuniste au niveau de son régime alimentaire, il peut être source de problèmes pour les populations d'espèces indigènes vulnérables comme les batraciens, la moule perlière ou certains oiseaux.

Enfin, au niveau sanitaire, l'espèce est potentiellement vectrice de la rage et d'un ascaris – un ver parasite – qui peut contaminer l'être humain.

La population wallonne est toutefois actuellement exempte de ces maladies.

Deux grands types de mesures peuvent être mises en place pour diminuer l'impact du raton laveur.

Il est important de mettre en place des mesures de prévention visant à diminuer les nuisances vis-à-vis de l'homme en milieu urbain ou périurbain. Des actions simples, comme éviter de nourrir les individus, utiliser des poubelles adaptées, colmater les entrées et accès aux caves et greniers, utiliser des chatières autobloquantes, devraient être encouragées auprès des communes et des particuliers.

D'un autre côté, les densités peuvent être maîtrisées localement via du piégeage intensif. Un plan d'action est actuellement en évaluation dans mon administration, en particulier pour préserver certaines zones plus sensibles, telles que les rivières hébergeant des populations de moules perlières.

Les recherches à mener sont de deux ordres.

D'abord, analyser la prévalence des maladies liées à l'espèce afin de pouvoir prévenir tout risque sanitaire vis-à-vis de nos citoyens. Ensuite, comparer l'efficacité de différents scénarios de lutte sur la population de rats laveurs et les nuisances qu'ils peuvent occasionner.

M. le Président. - La parole est à M. Denis.

M. Denis (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos différentes réponses.

Tout d'abord, sachez, Monsieur le Ministre, que vos services restent assez vagues sur les estimations chiffrées de cette espèce qui devient de plus en plus invasive.

Pourtant, il y a une réelle nécessité d'avoir, je pense, des chiffres sur le sujet afin d'assurer, évidemment, une meilleure action sur le terrain. Je pensais également, au-delà de cela, à des partenariats avec des ASBL du secteur de type Natagora, par exemple.

Sachez également bien que figurant dans les espèces qui sont autorisées au tir, en Wallonie, on n'observe pas de recul du phénomène. Dès lors, cette mesure est-elle suffisante pour les maintenir au sud du sillon Sambre et Meuse ou, tout au moins, au-delà des frontières périurbaines de nos cités ?

Enfin, le noyau du problème est, évidemment, la grande disponibilité de ressources. Je pense que l'Université de Liège, dans son étude, le mettait véritablement en exergue et montrait que c'était une des conditions de son expansion démographique.

Il est, dès lors, primordial, au travers – comme vous dites – de la prévention, de pouvoir lutter contre cette grande disponibilité de ressources alimentaires, mais c'est évidemment un combat gigantesque parce qu'au-delà de nos déchets, il y a toute une série d'espèces qui permettent à ces animaux de se reproduire et de se multiplier.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LE GIBIER »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les dégâts causés par le gibier ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, récemment, une vingtaine d'agriculteurs m'ont rapporté des problèmes en lien avec le gibier. Ils seraient toujours confrontés à des dégâts en lien avec des sangliers, des cerfs, des blaireaux ou des rats laveurs.

D'un côté, ils considèrent la procédure d'indemnisation trop lourde. Celle-ci peut prendre toute une journée. Il faut contacter l'expert et montrer son terrain, expliquer tous les détails et répondre aux questions. Il faut ensuite attendre leur évaluation.

Par exemple, pour les dégâts des sangliers, c'est le chasseur qui doit payer, mais la DNF est responsable pour les dégâts des blaireaux. Dans ce cas, une indemnisation semble plus compliquée.

Les agriculteurs constatent un conflit d'intérêts dans la situation actuelle, du fait que la DNF soit juge et partie.

Quoi qu'il en soit, je pense qu'il faut réfléchir à un assouplissement et à une facilitation de la procédure afin de baisser la charge administrative pour les agriculteurs.

D'autre part, il faut analyser et agir sur l'origine de cette problématique. Même si les délais de chasse étaient allongés, trop de gibier, spécialement des sangliers, serait présent.

J'aimerais connaître votre position vis-à-vis d'une éventuelle instauration de la chasse de nuit. Il apparaît que les agents forestiers et la police sont craintifs, mais que les agriculteurs et les chasseurs y sont favorables. Voyez-vous un compromis autour de cela ?

Dans la négative, que pensez-vous de la pratique allemande du « Kirrung » ? Il s'agit de l'agrainage pour le tir consistant à distiller une quantité de nourriture à un endroit précis pour attirer le gibier. Selon des experts, cela va de pair avec l'éthique et le bien-être animal. La chasse d'approche est ainsi jugée comme plus effective que la chasse à courre.

Voyez-vous une marge de manœuvre dans l'adaptation des types de chasses légales en Région

wallonne pour mieux gérer le nombre de gibiers dans nos forêts ?

Merci, pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame la Députée, votre questionnement porte sur l'indemnisation des dégâts occasionnés par la faune sauvage à l'agriculture. Les espèces que vous évoquez n'ont pas toutes le même statut légal au regard de la législation wallonne.

Je vais faire un bref rappel.

L'indemnisation des dégâts de grands gibiers à l'agriculture est organisée par la loi du 14 juillet 1961 qui, indiscutablement, est une loi favorable à la partie lésée pour les raisons suivantes :

- celui qui a des dégâts ne doit pas prouver la faute du chasseur, l'objectivation du dégât suffit ;
- si la provenance des animaux est établie, le titulaire de droit de chasse est d'office considéré comme responsable des dégâts ;
- pas de possibilité pour le chasseur d'invoquer le cas fortuit ou la force majeure.

C'est donc une loi qui a toujours, d'ailleurs, été présentée comme relativement exceptionnelle en ce sens où elle fait présumer la responsabilité du chasseur.

En ce qui concerne l'indemnisation des dégâts de blaireaux, au même titre que les dégâts d'espèces protégées indemnisables, elle est organisée par l'arrêté du 8 octobre 1998 relatif à l'indemnisation des dommages causés par certaines espèces animales protégées, le montant de ces dégâts étant pris en charge par le budget de la Wallonie.

L'évaluation des dégâts est effectuée par un expert désigné, et non par le DNF, l'agriculteur ayant la faculté d'être présent lors de cette expertise.

Il n'est pas prévu d'indemnisation pour les dégâts qui sont occasionnés par les espèces non indigènes invasives, par exemple – on vient d'en parler – le raton laveur.

Par rapport à une éventuelle instauration de la chasse de nuit au sanglier, je rappelle que la plage horaire autorisée par la convention BENELUX en matière de chasse proprement dite est d'une heure avant le lever du soleil jusqu'à une heure après son coucher. En l'état, une destruction du sanglier par tir de nuit n'est pas à l'ordre du jour.

Je vous précise aussi qu'à mon initiative, le Gouvernement wallon a pérennisé les mesures visant à

réduire les populations de grands gibiers. Je citerai celle qui permet d'occuper, avec une arme, des miradors situés à moins de deux cents mètres d'un lieu de nourrissage artificiel du gibier pour y chasser et y détruire le grand gibier ainsi que l'espèce renard. C'est l'AGW du 22 septembre 2005 qui régleme l'emploi des armes à feu et de leurs munitions en vue de l'exercice de la chasse, ainsi que certains procédés ou techniques de chasse.

M. le Président. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse.

J'ai bien écouté ce que vous avez dit. Je vais transmettre vos éléments de réponse aux agriculteurs qui m'ont posé ces questions.

J'espère que cela va partiellement régler la situation. Quand même, ils ont cité les exemples comme les blaireaux et même si ce ne sont pas des experts du DNF, cela reste un peu compliqué. Je trouve que c'est la même responsabilité finalement parce que c'est aussi la Région wallonne qui désigne les experts et les personnes du DNF. C'est qu'il y a une certaine concertation entre ces services.

Je vais en tout cas me renseigner pour savoir comment assouplir et baisser la charge administrative pour les agriculteurs, si possible, si nécessaire aussi, parce qu'en effet, vous avez expliqué quelques éléments qui doivent être expliqués à l'un ou à l'autre qui ne serait toujours pas content avec les méthodes telles qu'appliquées.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LA PRÉSENCE DE LOUPS EN RÉGION
WALLONNE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la présence de loups en Région wallonne ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, qu'en est-il de la situation actuelle concernant l'existence des loups en Région wallonne et surtout concernant les compensations en cas de bêtes éventrées par un loup ?

Je pense que la législation de la Région wallonne doit être claire et nette dans cette matière avant que l'existence du loup dans nos forêts ne soit prouvée. Nous devons pour cela être préparés au lieu d'être attentistes. Pour moi, c'est une question de temps avant le jour J. Selon le journal français *Le Monde*, des loups se seraient installés en Lorraine et en Alsace et pourraient migrer vers la Wallonie en cas de dispersion du loup.

Le Gouvernement français souhaite prochainement mettre en vigueur un plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage jusqu'en 2 023.

La Région va-t-elle agir comme en France en tentant de faire cohabiter les éleveurs et le loup ?

Qu'est-il prévu actuellement pour compenser d'éventuels dommages dans cette matière ? Je pense qu'il n'est pas légitime que les agriculteurs doivent payer le prix dans le cas de dégâts causés par un loup.

Quelles procédures les agriculteurs doivent-ils suivre pour être indemnisés ? L'intégralité des dégâts est-elle couverte par les mesures de la Région wallonne ? Quelles autres mesures sont-elles à recommander aux agriculteurs pour se protéger des dégâts éventuels ?

Enfin, la législation française autorise les éleveurs à pratiquer le prélèvement, autorisant l'abattage d'un nombre plafonné de loups par année.

En cas d'installation définitive de loups à long terme sur le territoire de la Région wallonne, est-il envisageable d'appliquer ce procédé ?

Merci pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame la Députée, la présence en liberté du loup en Wallonie n'est pas encore prouvée, même si certains indices ont été relevés et sont encore en cours de vérification scientifique.

L'espèce est effectivement signalée dans toutes les régions avoisinantes, de passage ou en cours d'installation : en Flandre, dans le Limbourg, on l'a encore vu ce week-end, en Meurthe-et-Moselle, dans les Länder de Rhénanie du Nord et de Rhénanie Palatinat, aux Pays-Bas et au Luxembourg. À se demander si le loup, finalement, n'a pas peur du président de la commission du Parlement wallon, il n'ose pas entrer encore sur notre territoire ! Pour la boutade !

La situation est suivie de près, y compris dans les régions frontalières, par le réseau loup créé en mai 2017. Signalons que ce réseau comprend des agents

de l'administration, des scientifiques, mais également des représentants des éleveurs et du monde de la chasse.

En ce qui concerne l'indemnisation des dommages éventuellement causés par le loup, l'arrêté relatif à l'indemnisation des dommages causés par certaines espèces animales protégées a été modifié le 9 novembre 2017 afin d'y inclure le loup. La circulaire d'application est en cours de validation. Le cadre légal permet, dès à présent, l'indemnisation des dommages dont le loup serait responsable, aux conditions fixées par la loi sur la conservation de la nature et par l'arrêté susvisé, à savoir notamment :

- seuls les dommages directs sont indemnisables ;
- seuls les exploitants peuvent prétendre à une indemnisation ;
- l'indemnisation est calculée sur la base d'une visite d'expertise qui confirme la responsabilité du loup ;
- l'indemnisation est à 100 %, mais n'est atteinte que s'il y a un seuil minimal de dommages de 125 euros.

La prévention est cependant toujours préférable à l'indemnisation et il s'agit d'identifier les conditions pour la meilleure cohabitation possible, sachant que la protection appropriée des troupeaux devrait inciter le loup à limiter son prélèvement de proies domestiques.

Une analyse est en cours en ce qui concerne les moyens de protection utilisés à l'étranger. À ce stade, une visite d'élevage dans l'est de la France, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle et les Vosges a permis de constater que plusieurs types de clôtures électrifiées présentent une efficacité variable. L'analyse se poursuit avec l'appui notamment de l'Université de Liège.

Un partenariat avec Natagriwal se met aussi en place en vue d'informer les acteurs concernés.

En ce qui concerne d'éventuelles mesures de régulation du loup, celles-ci ne pourraient être envisagées qu'en cas de population abondante et largement répartie, situation – dont vous conviendrez avec moi – qu'elle n'est pas imaginable en Région wallonne à court ou à moyen terme.

M. le Président. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse.

En effet, c'est bizarre, si l'on constate que le loup s'est installé partout dans les régions avoisinantes, mais qu'il n'ose apparemment pas entrer en Région wallonne. On peut vraiment se poser des questions, mais peut-être est-il déjà là et n'a-t-on pas encore pu prouver son existence, ou alors, attend-il encore un peu.

En tout cas, c'est une question de temps et c'est bien de s'y préparer. Comme je l'ai entendu, la Région wallonne s'y est préparée, c'est bien. Je salue donc les différentes mesures qui ont été prises.

Juste une chose encore qui pourrait être décidée dans le futur si le problème devient trop grave, on pourrait penser aussi à une régulation de cet animal, même s'il est protégé à l'heure actuelle encore dans beaucoup de régions. Cela ferait l'objet d'une large discussion aussi, j'imagine, à un moment où il serait nécessaire de mener cette discussion.

Mais peut-être cela sera-t-il nécessaire à un certain moment, mais comme je l'ai entendu, pas encore pour l'instant.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« L'ALLONGEMENT DE LA PÉRIODE DE LA
CHASSE AU SANGLIER EN BATTUE »**

**QUESTION ORALE DE MME BROGNIEZ À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« L'ALLONGEMENT DE LA PÉRIODE
D'OUVERTURE DE CHASSE AU SANGLIER EN
BATTUE ET AU CHIEN COURANT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région :

- de M. Prévot, sur « l'allongement de la période de la chasse au sanglier en battue » ;
- de Mme Brogniez, sur « l'allongement de la période d'ouverture de chasse au sanglier en battue et au chien courant ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, pour rappel, en ce qui concerne le sanglier, la chasse à l'approche et à l'affût est possible tout au long de l'année tandis que la chasse en battue et au chien courant est ouverte du 1er août au 31 décembre en plaine et du 1er octobre au 31 décembre au bois.

Étant données les fructifications forestières abondantes en 2016 et 2017 combinées aux conditions météorologiques favorables du printemps 2017, le processus de reproduction des sangliers a été accéléré. Un phénomène qui pourrait entraîner un risque accru en termes de dégâts à l'agriculture, aux propriétés privées ainsi qu'à la biodiversité.

Vous avez alors proposé d'allonger la période de chasse au sanglier aux mois de janvier et février 2018.

J'aurais dès lors quelques questions à vous poser.

Disposez-vous déjà d'un retour des Conseils cynégétiques relativement au nombre de journées supplémentaires organisées et aux animaux prélevés à ces occasions ?

En allongeant cette période de chasse, aviez-vous un objectif chiffré de prélèvement et le cas échéant, est-il atteint ?

Envisagez-vous de pérenniser cet allongement ?

Enfin, pensez-vous que les quelques jours de grand froid que nous avons connus fin février sont de nature à influencer sur les populations de grand gibier ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme Brogniez pour poser sa question.

Mme Brogniez (MR). - Monsieur le Ministre, je n'aurai pas grand-chose à ajouter dans le développement de ma question par rapport à celle de M. Prévot. Je ne vais pas répéter ce qui vient d'être dit. Les questions étaient les mêmes.

J'en aurai peut-être une supplémentaire, à savoir si vous avez le retour et le ressenti du terrain tant au niveau des agriculteurs que des chasseurs.

Cette mesure a-t-elle été perçue positivement ? Les chasseurs et les agriculteurs seraient-ils demandeurs d'une même mesure pour l'année prochaine, à savoir un éventuel allongement de la période de battues à janvier et février 2019 ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame et Monsieur les députés, j'ai en effet demandé à mon administration une évaluation complète sur la prolongation de la chasse en battue et au chien courant de l'espèce sanglier en janvier et février 2018.

L'administration rassemble actuellement un maximum d'informations à ce sujet en consultant ses services extérieurs et les conseils cynégétiques. Je souhaite souligner que l'exercice présente une certaine difficulté, en raison du fait que ces données sont détenues par plusieurs milliers d'acteurs.

Mon cabinet a reçu du terrain des échos favorables de cette mesure qui a permis sans conteste à certains endroits le prélèvement de sangliers à l'origine de

dégâts, sans devoir passer par la procédure administrative d'autorisation de destruction.

Je n'ai pas enregistré de plaintes de la part d'utilisateurs de l'espace rural et forestier relativement à cette prolongation de la chasse au sanglier. C'est aussi un élément important.

En ce qui concerne la pérennisation de la prolongation, je rappelle que la politique cynégétique du Gouvernement wallon vise à maintenir les populations de gibier dans un état de conservation favorable, dans des limites de densité qui permettent à la forêt de remplir son rôle multifonctionnel, permettant aux autres espèces vivantes constitutives de notre biodiversité de prospérer, permettant de préserver les intérêts économiques de l'agriculture et de la sylviculture.

Une modification par le Gouvernement wallon des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse aux sangliers telle que précisée actuellement dans l'AGW du 24 mars 2016 ne peut se faire que pour une année cynégétique et si la situation sanitaire biologique ou météorologique le justifie, et ce, après avis de la section Chasse du pôle Ruralité.

J'évaluerai donc le moment venu au cours de l'année cynégétique 2018-2019, l'opportunité ou pas de prolonger en janvier et février 2019, la chasse en battues et aux chiens courants du sanglier.

Relativement aux quelques jours de grand froid que nous avons connus fin février et début mars, je ne pense pas qu'ils sont de nature à influencer significativement les populations de grand gibier, si ce n'est de relever que des épisodes de grands froids sont de nature à assainir les populations de ces espèces en éliminant naturellement les individus malades et affaiblis. C'est en effet une des dures lois de la nature.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - La réplique sera courte, car M. le Ministre a répondu scrupuleusement à l'ensemble de mes questions.

J'entends donc que l'évaluation a été demandée à votre administration et qu'elle rassemble actuellement toute une série de données, mais on comprend que cette collecte de données n'est pas facilitée par la multiplicité des acteurs sollicités. Notamment sur la question en vue de pérenniser ou pas cet allègement de la chasse, il y aura une évaluation qui sera réalisée par vous et vos services ainsi que de conseils cynégétiques sur l'année cynégétique 2018-2019 et vous jugerez alors sur pied, la possibilité ou non d'allonger encore cette période de chasse, comme cela a été le cas pour la période cynégétique 2017-2018.

M. le Président. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez n'a pas de réplique.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LA PESTE PORCINE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la peste porcine ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, le 22 février dernier, les pays du Benelux se sont réunis afin d'échanger sur les politiques mises en place et envisager les mesures complémentaires en matière de prévention et de gestion de la peste porcine africaine.

Lors d'une précédente question que je vous adressais, vous aviez pu me faire part de la préoccupation des ministres de l'Agriculture de l'est de l'Europe sur ce sujet et de la vigilance mise en place afin de surveiller la faune sauvage, notamment via le réseau de surveillance de la santé de la faune sauvage de l'Université de Liège.

Pouvez-vous m'indiquer quelles ont été les conclusions de cette réunion ?

De nouvelles mesures sont-elles envisagées ?

L'échange d'informations et la mise en place d'un système de détection précoce sont-elles renforcées ?

Par ailleurs, une sensibilisation du secteur de la chasse a-t-elle pu être effectuée ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, la réunion du 22 février dernier organisée à l'initiative du Secrétariat général du Benelux associait, outre les représentants des trois pays partenaires, des représentants allemands et français.

Cette réunion se voulait être un échange d'informations et n'avait donc pas pour objectif d'arrêter des mesures particulières, lesquelles seront d'ailleurs prises au niveau de l'Union européenne et de chaque État.

Ces échanges ont notamment mis en évidence trois éléments importants au niveau de la prévention :

- Le facteur humain semble être essentiel dans le risque de dissémination du virus vers des zones

qui ne sont actuellement pas infectées et qui ne présentent d'ailleurs pas toujours une continuité territoriale avec les zones infectées actuellement. C'est la raison pour laquelle en Allemagne, mais aussi en France, des campagnes d'information sont déjà menées auprès des routiers qui fréquentent les aires d'autoroute et qui sont susceptibles d'abandonner des déchets alimentaires contaminés par le virus.

- Il importe de renforcer la surveillance passive au niveau des populations de sangliers, de telle sorte à pouvoir le plus rapidement possible détecter la survenance du virus de manière à circonscrire la zone où des mesures devront nécessairement être prises.
- Enfin, il convient dès à présent de réduire nos populations de sangliers – vous savez que c'est un défi que nous essayons de relever depuis plusieurs mois – sachant que des densités importantes constituent évidemment un facteur défavorable dans le cadre de la lutte contre la maladie si celle-ci devait survenir.

Au niveau belge, une *task force* associant le Pouvoir fédéral – AFSCA et divers SPF –, les Régions, des représentants du monde agricole et du monde de la chasse, ainsi que des experts scientifiques, se réunira une première fois à la fin de ce mois.

Le but de cette première réunion est d'informer plus en détail l'ensemble des parties prenantes à cette *task force* sur la maladie, la situation épidémiologique et sur le plan d'action à mettre en place au niveau belge, plan d'action auquel devront contribuer la plupart des parties en question, en fonction de leurs compétences respectives.

Ce plan devra à la fois viser à éviter l'apparition de la maladie et préparer la lutte en cas d'apparition.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci pour cette réponse précise et complète. En un mot, mieux vaut prévenir que guérir et en la matière, je ne peux que me féliciter du fait que la Wallonie participe activement avec l'État fédéral et les autres Régions, à la mise en place d'un plan d'action avec la première réunion qui aura lieu fin de ce mois.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LES CONCLUSIONS DE L'AUTORITÉ
EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
SUR LES RISQUES DES NÉONICOTINOÏDES
POUR LES ABEILLES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les conclusions de l'autorité européenne de sécurité alimentaire sur les risques des néonicotinoïdes pour les abeilles ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, l'autorité européenne de sécurité alimentaire – AFSCA – vient de publier une étude sur la dangerosité des néonicotinoïdes pour les abeilles.

Ce n'est pas un élément nouveau, mais les conclusions de celle-ci sont sans appel : la plupart des utilisations des pesticides néonicotinoïdes posent un risque pour les abeilles sauvages et pour les abeilles domestiques. Cette étude est d'autant plus importante que plusieurs États membres avaient prétexté attendre ces résultats pour ne pas voter, en décembre dernier, sur une proposition de la Commission concernant l'interdiction généralisée de tels néonicotinoïdes.

Dès la parution de ces résultats, la Commission a réagi en rappelant que la protection des abeilles était une priorité et que l'étude renforçait la base scientifique de sa proposition d'interdire toute utilisation extérieure des néonicotinoïdes.

Tout semble réuni pour qu'un nouveau vote puisse intervenir lors de la prochaine réunion des États membres, le 22 mars prochain.

Notre assemblée a adopté une position très claire sur ce dossier : interdire l'usage privé et accompagner l'usage professionnel d'une sortie progressive en soutenant la recherche pour permettre aux professionnels de disposer d'itinéraires techniques alternatifs permettant de s'affranchir de l'usage de ces produits.

Le Gouvernement a adopté un programme de recherche triennal visant à développer ces techniques alternatives.

Avez-vous pu prendre connaissance de cette étude ?

La négociation intrabelge a-t-elle pu déjà aboutir sur une position de la Belgique en vue de la réunion du 22 mars ?

Des contacts sont-ils pris avec les autres États membres ?

Une distinction est-elle possible entre l'usage de ces produits sur des plantes qui fleurissent, donc qui attirent les pollinisateurs et les plantes qui ne fleurissent pas, donc qui n'attirent pas les pollinisateurs ? Pouvez-vous faire le point sur les recherches en cours dans ce domaine ?

Combien de projets ont été retenus dans le cadre du plan triennal de la recherche wallonne ? Pour quel montant ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, mon administration et moi-même suivons de près l'évolution des connaissances relatives à la dangerosité des différentes molécules utilisées en agriculture, dont les néonicotinoïdes.

Comme vous l'indiquez, le rapport de l'EFSA sera évoqué lors de la réunion du 22 mars du Standing Committee on Plants, Animals, Food and Feed, Section Phytopharmaceuticals – SCoPAHF –, mais uniquement en tant que point A. En d'autres termes il n'y aura pas de vote le 22 mars et aucune décision ne sera prise.

Il paraît logique de considérer que dans les cultures ne fleurissant pas – les betteraves, les chicorées, et cetera – l'interdiction des néonicotinoïdes n'ait aucune pertinence. Toutefois, trois matières actives néonicotinoïdes sont particulièrement persistantes et pourraient se retrouver dans le pollen et/ou le nectar des cultures succédant aux cultures traitées.

Il est également possible que l'eau ramenée à la ruche ou au nid par les insectes pollinisateurs puisse être contaminée, même s'ils n'ont pas été pulvérisés sur des cultures, suite au phénomène de guttation. Il est beaucoup plus pertinent de distinguer les produits sur base de leurs caractéristiques intrinsèques que sur la floraison ou non des cultures ciblées, considérant que certains néonicotinoïdes peu persistants peuvent être utilisés sans causer de nuisance aux insectes pollinisateurs.

Je vous confirme que la recherche d'alternatives à l'utilisation des intrants de synthèse était bien un des thèmes proposés lors de l'appel à projets de recherche lancé en 2017 sur base du plan triennal de recherche. Pas moins de 12 projets de recherche, pour un montant de plus de six millions d'euros ont été sélectionnés et

financés sur le budget 2017, quatre d'entre eux contribueront plus particulièrement à cet objectif.

Au CRA-W, deux projets supplémentaires traitant de cette problématique spécifique sont en cours. Le projet PolBEES vise à évaluer le risque, pour les abeilles, de l'exposition aux pesticides systémiques et au stress nutritionnel via le pollen. Le projet BEESYN recherche le lien de causalité entre l'exposition des abeilles aux produits chimiques et leur mortalité. Le CRA-W teste également des alternatives en cours de développement dans l'industrie.

La solution ne consiste pas simplement à remplacer un produit par un autre, il s'agit plutôt de rechercher des solutions par l'exploration approfondie de pistes multiples telles que la sélection de variétés plus résistantes, l'usage d'autres techniques d'enrobage et de préparation des semences, des techniques culturales différentes, ainsi que de nouvelles méthodes d'avertissement précoce.

Parallèlement, les 11 centres pilotes ont été invités à intégrer dans leur programme pour la période 2018-2019 des actions qui permettent également de rencontrer cet objectif.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci Monsieur le Ministre. Il y a beaucoup d'informations dans votre réponse, je vous en remercie. Dans le cadre de la comitologie européenne, le dossier est inscrit en point a, donc pour information, mais il ne manquera pas à un moment ou un autre de revenir sur la table. Il serait intéressant qu'avec votre collègue, le ministre de l'Environnement, mais également avec vos collègues des autres entités régionales de ce pays, vous puissiez prendre langue de façon à préparer au mieux la position de la Belgique dans ce futur débat, tenant compte de la résolution qui a été votée au sein de ce Parlement.

Concernant les éléments de recherche, vous avez cité quelques chiffres et quelques projets, mais je n'ai pas entendu précisément lesquels se concentraient sur les pratiques alternatives. Vous avez cité cela de façon assez large, je me permettrai donc de revenir sur le sujet par le biais d'une question écrite.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LES AIRES DE CAMPING-CARS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la

Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les aires de camping-cars ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, fin février, j'ai eu l'occasion de constater le lancement d'une section « camping-car » sur le site Internet de Wallonie-Belgique Tourisme.

Il s'agit d'une excellente nouvelle puisque vous aviez annoncé le lancement de cette plateforme pour la fin du mois de mars, soit un mois plus tard. Cette section met à disposition une carte complète des aires et des campings disponibles pour les camping-caristes.

Toutefois, la majorité de ces aires se situe dans les Ardennes, dans une zone entre Aywaille et Saint-Hubert, le long de la E25 représentant un lieu d'arrêt idéal pour des touristes néerlandais et flamands se dirigeant vers le sud de la France ou voulant passer une partie de leurs vacances dans les Ardennes.

Bien que ces aires disposent au minimum d'une dalle et d'un dispositif permettant la vidange des eaux à proximité ainsi que d'un point d'eau potable, toutes ces aires ne proposent pas malheureusement d'électricité pour ces camping-cars.

Une création de plusieurs aires pour camping-cars est-elle envisagée à proximité de la E42 ?

Ces aires sont manquantes le long de cet axe alors que Wallonie-Belgique Tourisme a constaté un certain intérêt pour ce type de tourisme dans des villes de l'ouest de la France. La E42 est le chemin le plus court pour accéder à cette région.

Est-il envisagé d'augmenter les exigences minimales de ces aires ? La Wallonie a un potentiel important d'accueil de camping-caristes et doit pour cela développer des infrastructures de qualité.

Enfin, ces aires ne peuvent accueillir qu'un faible nombre de camping-cars. Est-il envisageable de mettre en place une plateforme numérique faisant état de l'occupation de ces aires ? Ces dernières risquent, en effet, d'être complètes en été. Les camping-caristes pourront anticiper leur arrêt sans réaliser de nombreux détours entre les aires mises à disposition.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame la Députée, les utilisateurs de motor-homes sont de plus en plus nombreux, en Wallonie, en Belgique, mais également dans toute l'Europe. Il est donc capital pour la Wallonie

de garantir un accueil de qualité aux motorhomistes sur son territoire.

Grâce à une collaboration avec le Commissariat général au Tourisme, l'ASBL Walcamp et la Ligue francophone des motorhomistes, Wallonie-Belgique Tourisme vient d'éditer une carte des aires d'accueil de qualité sur le territoire wallon. Cette carte éditée à 6 000 exemplaires connaît un beau succès et est déjà en rupture de stock. Une réédition va être lancée très prochainement. On n'a pas voulu faire plus d'exemplaires parce qu'il va y avoir de nouvelles aires, donc l'outil numérique va actualiser au jour le jour le dispositif. On souhaite toutefois bientôt refaire une nouvelle carte parce que l'on va avoir un maillage plus étoffé.

Je l'ai dit, un support numérique a également été mis en place par WBT.

Par ailleurs, le Centre d'ingénierie touristique wallon établit actuellement à ma demande un cadastre des aires d'accueil existantes. Ce travail permettra de déterminer les endroits où les aires sont manquantes et donc à développer en priorité. Ce développement devra se faire en collaboration avec les communes et les campings touristiques.

Les exigences minimales pour l'obtention d'une subvention du CGT pour l'aménagement d'aires ont fait l'objet d'un lifting début 2016. Ces exigences qui garantissent un niveau élevé de qualité de l'accueil doivent également être rencontrées pour faire l'objet d'une promotion par WBT.

Il n'est pas prévu actuellement de développer un espace numérique renseignant l'occupation des aires. Il faut malgré tout savoir que les motorhomistes disposent de forums numériques sur lesquels les informations sont partagées de manière très régulière.

M. le Président. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je constate que le réseau sera élargi, ce qui est une bonne chose. En effet, il y a du potentiel pour la Wallonie dans cette initiative. Je salue également qu'il y ait une collaboration avec les communes concernées. C'est important parce qu'il faut choisir les lieux ensemble avec les communes et voir où c'est vraiment un atout. Il y a peut-être également des lieux où ce n'est pas envisageable, pas favorable d'avoir des aires de camping-cars accessibles.

Concernant l'équipement des aires de camping-cars, on pourrait faire encore quelques progrès et voir que toutes ces aires proposent de l'électricité pour ces camping-cars. Ce serait un plus concernant la qualité des aires de camping-cars. C'est un beau projet et je vous encourage dans le développement de cette initiative.

(M. Desquesnes, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LA RÉOUVERTURE PARTIELLE DES PRÉS DE
TILFF »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la réouverture partielle des prés de Tilff ».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). - Monsieur le Ministre, le dossier de réhabilitation des prés de Tilff est, selon votre propre expression, l'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire. Abandonné depuis 2012, cet ancien site touristique incontournable en région liégeoise fait peine à voir.

Sous bail emphytéotique avec la Région jusqu'en 2 028, les investisseurs privés s'y sont succédé sans pour autant s'y implanter durablement. La Région a investi à de nombreuses reprises. On estime l'investissement à plus de 4 millions d'euros.

En septembre 2015, vous visitiez le site. Vous annonciez qu'Immowal, la société de gestion de l'immobilier wallon, ferait de ce dossier un dossier prioritaire. Vous n'avez d'ailleurs cessé de le répéter depuis lors.

Le 25 novembre dernier, vous annonciez le lancement pour début 2018 des procédures de mise en concurrence pour identifier un partenaire privé susceptible de s'intéresser à la dynamisation du site avec comme objectif de faire émerger un projet pérenne de valorisation.

De gros travaux d'entretien du site devaient être réalisés et ont été attribués pour un montant, vous l'annonciez en novembre 2017, de plus de 360 000 euros. D'où ma première question : ces travaux sont-ils finalisés ?

La mise en concurrence des potentiels investisseurs privés intéressés par une valorisation de ce site est-elle enclenchée ? Via quel organisme ? Quel est le calendrier de l'appel ? Quelles sont les modalités juridiques ?

Enfin, vous annonciez une ouverture partielle l'été dernier. Ce projet sera-t-il réalisé pour le printemps 2018 ? Qu'en est-il de l'avis des investisseurs qui auront marqué un intérêt pour ce site ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, la mission de valorisation des prés de Tilff confiée à Immowal, en collaboration avec le CGT, se poursuit. Le chantier d'assainissement, nettoyage et sécurisation du site lancé fin 2017 est aujourd'hui terminé. La réception provisoire est programmée pour le vendredi 23 mars. Ces travaux étaient un préalable indispensable à une mise sur le marché.

Par ailleurs, le Comité de pilotage, composé de la commune, du CGT et d'Immowal, s'est réuni le 5 décembre dernier afin d'examiner le projet de cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt visant à vendre et/ou à céder des droits réels démembrés sur le site. Il a également discuté des conditions d'une ouverture partielle du site dans l'attente du déploiement d'un projet global à l'initiative du privé. Cette réouverture supposait qu'un accord soit trouvé entre le CGT et la commune en ce qui concerne la gestion du site : ouverture/fermeture du site, nettoyage régulier, surveillance et assurance.

Dans la foulée de cette réunion, une réunion technique s'est tenue en date du 15 décembre dernier. La commune y a fait savoir qu'elle ne voyait pas d'intérêt à procéder à une ouverture temporaire et partielle du site, aux conditions évoquées plus haut. Elle a également évoqué le souhait de se rendre acquéreuse du bâtiment occupé par le folklore tilffois, ainsi que de la conciergerie. Ces bâtiments sont donc à retirer de l'objet de la vente/cession de droits réels démembrés.

Un projet d'accord entre le CGT et la commune a été envoyé à cette dernière début janvier. Nous sommes actuellement dans l'attente des remarques de la commune sur ces modalités de coopération.

Dès formalisation d'un accord, le CGT et Immowal instruiront le dossier qui me permettra de lancer la procédure d'appel à manifestation d'intérêt. Immowal poursuit bien évidemment dans l'intervalle ses démarches de sensibilisation de différents prospects aux potentialités du site.

M. le Président. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Je remercie M. le Ministre des éléments qu'il m'apporte. Je ne manquerai pas d'être le relais auprès des citoyens tilffois.

(M. Onkelinx, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LES AUDITS SUR LE FONCTIONNEMENT DE
L'ASBL DE GESTION DES LACS DE L'EAU
D'HEURE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les audits sur le fonctionnement de l'ASBL de gestion des lacs de l'Eau d'Heure ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, afin de faire toute la transparence sur le fonctionnement de l'ASBL de gestion des lacs de l'Eau d'Heure, ainsi que sur ses dépenses de promotion, vous avez confié une mission d'expertise à l'Inspection générale des finances. Les premières réponses et précisions étaient attendues pour ce 12 mars.

Une évaluation des actifs de l'ASBL et de la stratégie du développement du site a également été demandée à Immowal. Les résultats sont attendus pour le mois de mai, mais vous aviez annoncé être certainement amené à présenter des rapports intermédiaires au Gouvernement.

Pouvez-vous faire un instantané de la situation, le point sur ce dossier ? À ce jour, pouvez-vous déjà donner les premières réponses et précisions des audits attendus pour ce 12 mars ?

Quant à l'évaluation demandée à Immowal, où en êtes-vous ? Un rapport intermédiaire sera-t-il bientôt proposé au Gouvernement ? Quelles sont les échéances fixées ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, comme vous le précisez, j'ai confié en date du 7 février dernier une mission de contrôle à l'Inspection des finances relative au fonctionnement de l'ASBL des lacs de l'Eau d'Heure, inspection qui a précisé les contours de sa mission dans sa lettre de mission transmise le 15 février dernier.

Cette mission porte sur la correcte utilisation des moyens octroyés à l'ASBL en matière de fonctionnement et d'investissement. Les trois axes suivants sont privilégiés :

- vérification du respect des lois sur les marchés publics ;

- l'évaluation du contrôle interne mis en place, s'agissant en particulier du processus de paiement ;
- l'examen de l'opportunité envisagée sous l'angle de l'efficacité et de l'efficience de certaines dépenses spécifiques, notamment de promotion/sponsoring.

Un rapport doit m'être transmis ce lundi 12 mars à 18 heures. L'Inspection des finances précise que ce rapport devra bien être considéré comme un premier rapport, vu le délai relativement court dont elle dispose pour procéder aux investigations adéquates, celle-ci étant tenue d'assumer durant cette même période ses tâches habituelles relatives au contrôle administratif et budgétaire.

Dans la foulée de la réception de ce premier rapport de l'Inspection des finances que je ne manquerai pas de lire dès sa réception, un rapport sera présenté au Gouvernement wallon. Dans cette attente, je ne suis pas en mesure de vous communiquer davantage d'éléments relatifs à cette mission.

En ce qui concerne la mission confiée à Immowal, celle-ci a fait l'objet d'une décision du Gouvernement wallon le 22 février. La mission déléguée confiée à Immowal a pour objectifs trois choses :

- l'inventaire de l'ensemble des actifs de l'ASBL et l'évaluation de leur valorisation actuelle ;
- l'analyse de la stratégie de valorisation des biens occupés ou détenus par l'ASBL en vue de l'optimisation des ressources qui y sont affectées ;
- la formulation de recommandations par rapport à l'évolution de la stratégie à déployer sur le site et, le cas échéant, de la structure en charge de la gestion du site.

Un premier rapport, vous l'avez dit, est attendu pour le 14 mai prochain. La mission d'Immowal a débuté par une phase de récolte d'informations principalement relatives à la stratégie touristique de l'ASBL et à ses différents investissements.

De manière pragmatique, le travail effectif sur le terrain débutera dans la foulée de la remise du premier rapport de l'Inspection des finances afin de permettre à l'ASBL, outre la nécessaire réponse aux demandes d'informations générées par ces deux missions, de garantir le fonctionnement de l'outil qui reste ma priorité. Vous le savez, c'est un des fleurons du tourisme wallon et l'on doit le faire vivre de la meilleure manière possible et de la manière la plus efficace économiquement et socialement possible.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour toutes ces réponses. Vous m'avez donné les réponses que vous pouviez me donner pour l'instant et compte tenu du

fait qu'il y ait encore une période qui court, notamment celle de l'audit qui est attendu pour le 12 mars. Vous l'avez dit, c'est un fleuron touristique de la Wallonie. On a envie, en tant que législateurs, que ce type de fleuron fonctionne de manière optimale et que les gestionnaires soient également irréprochables. Je ne manquerai pas de revenir vers vous dans les prochaines semaines afin d'y voir un peu plus clair sur ce dossier.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LE PHÉNOMÈNE DES « FREE TOURS » »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le phénomène des « Free tours » ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, dans les rues des grandes villes européennes, dont Liège, Bruxelles, les tours touristiques gratuits, ou Free tours, connaissent un succès croissant. Il semble cependant que ces tours gratuits ne le sont pas tellement vu qu'une participation, dissimulée sous le titre de paiement libre, est demandée par les guides aux participants.

Les guides travaillent d'ailleurs pour des sociétés bien structurées, mises en amont sous forme d'ASBL ou d'autres formes du Code du droit des sociétés et qui touchent une partie des pourboires payés aux guides. Même si ces sociétés n'assurent qu'une comptabilité générale, des témoignages attestent cependant qu'une partie des revenus ne serait pas déclarée.

On sait qu'à l'occasion de la réforme du Code wallon du tourisme, que nous avons adopté en novembre 2016, vous aviez veillé à intégrer une reconnaissance du titre de guide touristique, en transformant la législation sous forme de circulaire en décret wallon et arrêté d'exécution, de façon à garantir une protection juridique de la fonction de guide, mais également de façon à améliorer la qualité du service et à garantir cela au niveau des touristes et des visiteurs de notre belle Wallonie.

A-t-on aujourd'hui une idée du phénomène des Free tours en Wallonie ? Comment pouvez-vous agir pour assurer le respect de la législation wallonne dans le domaine ? Les arrêtés d'application ont-ils bien été adoptés ? Les dispositions sont-elles bien d'application ?

Pouvez-vous m'indiquer à ce jour le nombre de guides reconnus ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, le Code wallon du tourisme reprend la réglementation complétée par l'arrêté ministériel du 31 mai 2017, comprenant également le code de déontologie.

À la date du 6 mars dernier, 609 guides touristiques ont été reconnus en vertu des dispositions précitées. Nous avons connaissance que des Greeters s'organisent pour accueillir des touristes et leur faire découvrir leur région, comme cela se pratique d'ailleurs dans de multiples pays.

En ce qui concerne la problématique des pourboires, rémunérations déclarées ou non, comme vous le savez, cela ne relève pas des compétences du Commissariat général au tourisme. Ce sont d'ailleurs des dispositions à caractère fédéral, soit le SPF Finances soit le SPF Économie. Pour le reste, en Wallonie, je n'ai pas connaissance de structures qui organiseraient collectivement ce type de guidage.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. J'en retiens que 609 guides touristiques sont reconnus en Wallonie, c'est un élément important sur la mise en valeur de notre patrimoine touristique. De ce point de vue, il serait important de communiquer plus sur la valorisation de ces efforts, de façon à ce que ceux qui visitent chez nous sachent qu'ils peuvent avoir recours à des guides qui ont une formation, une expérience requise.

Il faut aussi travailler de ce point de vue avec les organismes touristiques reconnus, de façon à ce que très facilement, sur les pages web des sites, les organismes touristiques puissent s'afficher le nom des guides pratiquants dans la zone concernée.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LA VALORISATION TOURISTIQUE DU
PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la valorisation touristique du patrimoine mondial de l'UNESCO ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, notre Région possède un patrimoine riche et varié dont une partie est inscrite sur la liste du patrimoine de l'UNESCO. Ce patrimoine est à la fois matériel, je pense à nos beffrois, à la cathédrale de Tournai, aux ascenseurs du Canal du centre, aux sites miniers majeurs que l'on rencontre aux quatre coins de la Wallonie, mais également immatériel. On peut citer par exemple les Géants, les Dragons ou encore le carnaval de Binche, les marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse également ou encore, la culture du carillon et, plus récemment, celle de la bière.

Cette reconnaissance était, naturellement, un magnifique outil de promotion pour notre tourisme, une forme de carte de visite pour la Wallonie. Elle permet, évidemment, de placer notre offre touristique sur le marché international et être autant d'attrait à la visite.

Monsieur le Ministre, je souhaiterais aussi faire le point sur les projets en cours afin de valoriser ce patrimoine via l'intervention de Wallonie-Belgique Tourisme et au-delà du public provenant des pays limitrophes qui constituent, bien sûr, le fonds de commerce de la Wallonie touristique.

Est-ce que des actions sont menées auprès de destinations plus lointaines ? Dans ce cas, en particulier, est-ce qu'il y a des partenariats prévus avec des opérateurs touristiques ?

Est-ce que des investissements sont également programmés afin d'améliorer la qualité de l'accueil des sites labellisés UNESCO ?

Dans l'affirmative, pouvez-vous m'indiquer quels sont les projets actuellement en cours ou pour lesquels vous avez remis une décision de soutien financier ?

Enfin, dernier élément, est-ce que le patrimoine culturel UNESCO, à la fois touristique et patrimonial, pourra être valorisé dans l'année touristique 2018, celle de la Wallonie insolite ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, les sites UNESCO sont importants pour l'image d'une destination. Il s'agit d'une thématique filigrane, souvent présente dans les outils de communication ou dans les actions de promotion de Wallonie-Belgique Tourisme en Belgique ou à l'étranger.

Une section est bien entendu dédiée au patrimoine UNESCO sur les sites web gérés par WBT et la thématique est intégrée dans des éditions importantes comme Escapades en Wallonie, la Route des Bières de la Wallonie Gourmande, les Carnets sur les villes wallonnes, mais, également, lors d'actions de promotion dans des médias ou encore dans des visuels de foires internationales.

Cependant, actuellement, il n'y a pas d'action spécifique dédiée à cette thématique, mais il est clair qu'il faudra en faire davantage à cet égard.

Concernant les marchés lointains, si nous prenons l'exemple important des Chinois, ils ne sont que peu attirés par des visites traditionnelles comme la visite des beffrois, mais veulent vivre une expérience. Ainsi, les ascenseurs à bateaux connaissent un certain succès auprès de cette cible.

Le patrimoine immatériel leur importe plus : carnivals, cortèges de géants, événements où ils participent à la liesse populaire et où ils ont l'occasion aussi de rencontrer des locaux.

Dans le cadre de l'année à thème « Wallonie insolite », des lieux comme les ascenseurs à bateaux et les témoins du patrimoine industriel ont, bien sûr, été retenus. Ils n'ont pas été repris spécifiquement parce qu'ils étaient inscrits au patrimoine UNESCO, mais bien parce qu'ils proposent une expérience hors du commun ou, dans d'autres cas, parce qu'ils organisent des animations originales.

En ce qui concerne les investissements programmés, une demande de subvention est en cours d'instruction auprès du CGT pour le placement d'équipements touristiques au sein du Musée du Masque dans le cadre de la reconnaissance du Carnaval de Binche à l'UNESCO. Cette demande est quasi complète et les investissements ont été réalisés. Le montant de l'investissement s'élève à 30 262 euros.

Des initiatives complémentaires viendront encore, certainement, compléter nos éléments qui sont déjà repris au patrimoine, parce que je considère, évidemment, que cette reconnaissance ajoute à la crédibilité de l'offre qui est proposée et à l'attractivité générale de toute la destination.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses.

Je pense vraiment que sur la promotion sur des marchés internationaux à l'étranger où l'on connaît finalement peu la Wallonie, où l'on connaît peu notre destination et nos produits, la carte UNESCO doit être davantage mise en avant parce que je pense que c'est une vraie porte d'entrée par rapport à ces marchés-là,

ces marchés lointains où le label UNESCO peut faire mouche.

**QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LE RESPECT DE LA CONVENTION DE
FINANCEMENT DES TRAVAUX DU GROGNON »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le respect de la convention de financement des travaux du Grognon ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). - Monsieur le Président, je suis honorée de clôturer vos travaux.

Monsieur le Ministre, début février, nous apprenions que les travaux de fouilles préventives sur le site du Grognon, à Namur, allaient franchir une nouvelle étape avec un travail intensif jusqu'à la fin juin pour les équipes d'archéologues présentes.

Pour rappel, le 21 juillet 2016, le Gouvernement wallon, sur proposition du ministre du Patrimoine de l'époque et bourgmestre de Namur empêché, décidait d'engager 30 équivalents temps plein pour assurer les fouilles de ce site historique avant sa transformation en un parking concédé à une société privée.

Pour limiter les dépenses pour le département du Patrimoine, un cofinancement a été établi entre la ville, la Région et le concessionnaire. Ce dernier devait supporter une charge de 500 000 euros qui, à défaut de paiement, seraient à charge des crédits du ministre du Patrimoine.

Le 9 février dernier, face aux découvertes archéologiques sur le site et pour permettre le travail des archéologues et prendre en charge les frais liés au retard engendré pour le chantier du parking, le bourgmestre de Namur annonçait, dans la presse locale, un surcoût évalué pour le concessionnaire à 500 000 euros qui seraient pris en charge par la Région.

Confirmez-vous l'annonce faite par l'ancien ministre du Patrimoine d'un surcoût estimé par le concessionnaire et la Région à 500 000 euros ?

Est-il à charge de la Région, comme il le prétend ?

Qu'en est-il du respect de la convention de cofinancement décidée par le Gouvernement le 21 juillet 2016 qui – je vous le rappelle – prévoit,

500 000 euros à charge de la DGO1, 800 000 euros à charge de la ville de Namur et 500 000 euros à charge du concessionnaire ?

Ces montants ont-ils été versés à la Région en 2017 comme prévu par la convention ? Si ce n'est pas le cas, le budget du ministre du Patrimoine a-t-il compensé les sommes dues par les débiteurs défaillants comme le prévoyait explicitement, la note au gouvernement de 2016 ?

Je vous remercie déjà pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame la Députée, tout d'abord, il me faut préciser – mais pas à vous parce que vous connaissez évidemment les lieux et leur histoire – qu'il s'agit là d'un site exceptionnel, occupé sans interruption depuis près de 10 000 ans.

Ensuite, vous le savez, la ville de Namur a obtenu l'aide des fonds structurels européens pour mener un portefeuille de projets dans le cadre de la programmation 2014-2020.

Cette aide impose le respect d'un planning particulièrement strict qui a eu un impact sur les négociations liées à l'obtention du permis d'urbanisme, dont l'octroi était conditionné à la réalisation d'une fouille archéologique préventive. On était dans le cadre de l'article 235 du Code wallon du patrimoine.

L'ensemble des partenaires, conscients des différents enjeux de ce projet, a donc convenu de limiter l'intervention des archéologues à 12 mois, au lieu des 24 mois initialement envisagés, et de prévoir le travail en coactivité.

Les fouilles ont permis la mise au jour des vestiges de deux temples romains à la pointe, stratégique, du confluent. Dès lors, les responsables des fouilles archéologiques et les partenaires – les concessionnaires, l'entreprise générale, la ville de Namur – ont convenu d'une interruption de chantier afin de permettre de finaliser les fouilles. La sécurité était aussi, pour moi, évidemment, l'élément prioritaire.

À cette fin, un délai de cinq mois d'interruption partielle de chantier a été accordé à l'AWaP par la Ville. Le concessionnaire a fait valoir que cette interruption de chantier entraînait un manque à gagner qu'il convenait de prendre en charge. Un calcul détaillé des coûts a été établi par le concessionnaire. C'est après une négociation que ce montant a été ramené à une somme forfaitaire de 500 000 euros, correspondant à l'apport prévu du concessionnaire. Cette somme correspond à une absence de recette sur le budget général de la Région en 2017.

En ce qui concerne le respect de la convention de cofinancement, les transferts budgétaires en provenance de la DGO1 et de la DGO4 vers la fonction publique ont bien été inscrits et exécutés en 2017 et 2018. Quant à la ville, il est prévu que sa participation soit versée en totalité en 2018. La DGT a été saisie de la demande par la DGO4, car c'est elle qui doit adresser la déclaration de créance à la ville.

Je puis donc vous rassurer sur le fait que ce dossier a été traité en parfaite continuité avec les dispositions qui avaient été prises par l'ancien gouvernement.

M. le Président. - La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. - En vous rappelant que notre prochaine séance, dans 15 jours, fera l'objet de l'étude...

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - On ne se quitte plus.

M. le Président. - On ne se quitte plus.

... fera l'objet de l'étude d'un projet de décret qui a été déposé, me semble-t-il, d'après les services, sur le Code du patrimoine.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Il y aura deux décrets en fait. Il y a celui qui est beaucoup plus petit et qui concerne une exemption des droits de succession, partage, donation pour des biens monuments classés appartenant à des personnes physiques et il y aura le Code du patrimoine.

M. le Président. - Simplement pour vous dire que, la prochaine fois, ce sera plus long qu'aujourd'hui. Il y a combien d'articles dans le Code du patrimoine ?

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Beaucoup.

M. le Président. - Tous les articles ne font pas l'objet d'une...

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Non, mais ici je pensais que l'on en aurait pour plus longtemps. J'attendais une question de M. Prévot sur un modèle très précis, mais il ne l'a pas posée.

(Réaction de M. Prévot)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - La question orale de M. Dermagne à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la création d'un parc à grumes » est transformée en question écrite.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - Les questions orales de :

- M. Godfriaux, sur « le manque de bergers en Wallonie » ;

- M. Galant, sur « l'opération de commercialisation du lait « C'est qui le patron » » ;
- M. Godfriaux, sur « les exportations agricoles wallonnes vers l'Asie » ;
- M. Godfriaux, sur « la production de céréales wallonnes » ;
- M. Godfriaux, sur « la place du fromage wallon » ;
- Mme Galant, sur « le label des agences de voyages » à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 28 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Josy Arens, cdH

Mme Jenny Baltus-Môres, MR

Mme Laetitia Brogniez, MR

M. René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.

M. Jean-Pierre Denis, PS

M. François Desquesnes, cdH

Mme Virginie Gonzalez Moyano, PS

M. Alain Onkelinx, Président

M. Patrick Prévot, PS

M. André-Pierre Puget, Indépendant

Mme Hélène Ryckmans, Ecolo

Mme Éliane Tillieux, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADISA	aides à l'investissement dans le secteur agricole
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AGW	Arrêté du Gouvernement wallon
ARSIA	Association Régionale de Santé et d'Identification Animales ASBL
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWaP	Agence wallonne du patrimoine
BENELUX	Belgique-Nederland-Luxembourg
CARBIOSOL	Carbone organique total des sols
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (accord économique et commercial global)
CGT	Commissariat général au tourisme
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRA-W	Centre wallon de Recherches agronomiques
DGO1	Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie
DGT	Directions générales transversales
DGZ	Dierengezondheidszorg Vlaanderen
DNF	Département de la Nature et des Forêts
EFSA	European Food Safety Authority/Autorité européenne de sécurité des aliments
ISA	investissements dans le secteur agricole
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMG	organismes génétiquement modifiés
PCR	amplification en chaîne par polymérase
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
SCoPAHF	Standing Committee on Plants, Animals, Food and Feed
SoCoPro	services opérationnels au Collège des Producteurs
SPF	services publics fédéraux
SPW	Service public de Wallonie
UBEA	Unité Bien-être animal
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WBT	Wallonie-Bruxelles Tourisme